L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

J. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 13 JUILLET 1860.

J. F. WEISSE, N. DUFOUR, E. DUVERGER, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, VENDREDI MATIN, 13 JUILLET.

Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par P. J. Spear, 74 Chartres—Marchandises sèches.
Par Gardner Smith & Co, aux écuries du Dr Elliott, au coin des rues Union et Baronne—Chevaux de prix.
Par G. Lacombe, Blache & Co, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 60, rue de Chartres—habits, souliers et chapeaux américains.

L'Alliance Anglo-Française.

Nous sommes dans un siècle de progrès et de lumières. On a prêché à satiété les bienfaits de la paix universelle; il y a même eu à Bruxelles un congrès européen des amis de la paix. Deux des plus grandes nations de l'Europe, la France et l'Angleterre, ont voulu donner l'exemple de la réconciliation, et on a pu croire que les baisers échangés à Cherbourg et à Londres entre Victoria et Napoléon, avaient effacé jusqu'au souvenir des querelles séculaires entre les deux peuples. Hélas! vains simulacres que tout cela. Baisers de judas! Plus les protestations de sincérité ont été redoublées et plus profondément s'est creusé le gouffre de la méfiance. Les fidèles alliés de Crimée seront peut-être bientôt des ennemis irréconciliables.

Le pessimisme n'est assurément pas dans notre manière de voir, et si nous n'avions pour appuyer nos prévisions que les paniques ridicules des bourgeois anglais que nous avons maintes fois signalées, nous hésiterions à croire au danger d'une rupture. Mais les hommes d'Etat anglais ont une capacité reconnue, et on ne peut pas les soupçonner de prendre des mesures de défense formidables uniquement sous l'impulsion de craintes puériles et sans fondement. Maintenant les ministres anglais craignent-ils une trahison de la part de leur allié, ou se préparent-ils à la lutte en vue d'une trahison qu'ils accompliront dès qu'ils se croiront prêts, c'est ce que l'avenir éclaircira. Toujours est-il qu'ils agissent en prévision d'une crise, et que la conviction d'une guerre est si bien arrêtée dans l'esprit des politiques anglais qu'ils ne reculent pas devant les plus grands sacrifices. On en pourra juger par une analyse du rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur les moyens de défense du Royaume Uni, analyse que nous empruntons au *Globe* de Londres.

"On se rappellera qu'une commission royale a ordonné au mois d'août de l'année dernière "une enquête sur l'état actuel des fortifications du Royaume-Uni, dans le but d'examiner toutes les améliorations dont elles sont susceptibles, de les compléter, et plus spécialement d'augmenter les ouvrages destinés à protéger les arsenaux et les chantiers de construction en cas d'attaque sur terre ou sur mer."

"Le rapport des commissaires, en date du 7 février 1860, est publié aujourd'hui.

"Les commissaires commencent par établir qu'à leur avis une flotte seule est insuffisante pour la défense du Royaume-Uni. L'usage de la vapeur et d'autres causes ont tourné à notre détriment. Toutefois le rapport reconnaît l'importance d'une bonne flotte du canal; mais il constate la nécessité de protéger les arsenaux et les chantiers. La difficulté d'empêcher le débarquement de l'ennemi est reconnue, et les commissaires examinent les moyens de défense contre un ennemi débarqué. Notre armée régulière est et devra toujours être faible, et les volontaires pourraient ne pas être tout d'abord en état de faire face aux soldats disciplinés des armées du continent.

"Ayant soigneusement pesé ces considérations, les commissaires sont d'avis que ni notre flotte, ni notre armée permanente, ni nos forces de volontaires ni même ces trois moyens combinés ne peuvent assurer le royaume contre une invasion étrangère. Ils examinent donc la question des fortifications. Le but qu'on se propose en fortifiant un point, c'est de permettre à une petite force défensive à une force numérique ment supérieure, ou de mettre des troupes moins bien exercées en état de lutter avec succès contre des armées mieux disciplinées. Il n'est pas douteux que les troupes que l'on a sous la main, en les prenant dans la milice et y joignant les volontaires et des soldats réguliers, puissent défendre contre une armée supérieure les arsenaux dûment fortifiés.

"Les commissaires établissent qu'il est nécessaire d'augmenter soit l'armée, soit les fortifications, et ils comparent les dépenses de l'un ou l'autre de ces moyens. Une augmentation permanente et considérable de l'armée régulière, en tenant compte de la paye, des vêtements, des provisions, des casernes, des pensions et de toutes les autres dépenses, chargerait le pays d'une somme annuelle de 60,000 à 70,000 liv. st. (1 million 500,000 fr. à 1 million 750,000 fr.) par 1,000 hommes. En outre, il faudrait dépenser 11 liv. st. (275 fr.) par homme pour le recrutement, et augmenter les casernes, ce qui ferait au moins 100 liv. st. (2,500 fr.) par homme: ainsi il faudrait débourser immédiatement 111,000 liv. st. (2 millions 750,000 fr.) et 60,000 liv. st. par an.

"Les commissaires ne se prononcent pas sur le nombre d'hommes dont il serait nécessaire d'augmenter l'armée dans les circonstances actuelles, mais on peut évaluer les dépenses immédiates à 8 millions de livres sterling (200 millions de francs), et à 4 millions de livres sterling par an (100 millions de francs) pour doubler les troupes régulières qui sont en Angleterre, sans compter les dépôts indiens, soit 60,000 hommes, et cette augmentation ne serait pas considérable si l'on ne s'occupait pas en même temps des fortifications.

"D'autre part, si l'on dépense ces 8 millions en fortifications, la défense des arsenaux sera bien plus facile que si l'on se bornait à augmenter l'armée, et les dépenses annuelles ne seront pas considérables.

"On ne peut fortifier toute la côte, il faut se borner aux points importans, c'est-à-dire aux arsenaux et aux chantiers de construction.

"Woolwich, qui est notre seul grand dépôt de munitions de guerre, et où on les confectionne, est aussi un point important. Il serait difficile d'exagérer les conséquences de la perte de cette place pendant la guerre. Les suites s'en feraient sentir dans tout l'empire. Enfin le port de Portland, à cause de sa situation et sa capacité, celui de Douvres à cause de sa position, celui de Cork qui est la station navale de l'Irlande, doivent aussi appeler l'attention.

"En ce qui concerne la défense de Londres, les commissaires s'expriment ainsi:

"La défense de Londres n'a pas été soumise à notre examen, et nous dirons seulement que cette question ne modifie en rien nos conclusions au sujet des arsenaux et chantiers. Si Londres était sur un pied de défense qui rendît improbable l'attaque venant d'un ennemi établi sur la côte, quand même cet ennemi serait en forces pour tenir en échec l'armée qu'on lui opposerait, l'attention de l'envahisseur se tournerait alors vers les chantiers et les arsenaux, puisqu'en les détruisant il espérerait annihiler la puissance navale du pays et nous priver de tous moyens de résistance. Si au contraire Londres ne peut être mis en état de résister après la défaite d'une armée, les arsenaux fortifiés deviennent des places de refuge où la défense peut se prolonger ou la flotte peut être organisée. Si ces points ne sont pas capables de résistance, notre force navale tombe en même temps que la capitale, et toute la puissance de la nation est en péril. Les fortifications des arsenaux ajouteront donc à la défense de Londres, car, par le système proposé, les points importants de l'empire seraient à l'abri d'une surprise ou d'un bombardement, et en même temps les fortifications sur terre permettraient à l'armée de manœuvrer librement contre l'ennemi."

"Les commissaires constatent que quelques ouvrages de défense sont en cours d'exécution. Pendant les deux dernières années, des plans de fortifications entraînant une dépense d'environ 1 million 1/2 de livres sterling (37 millions de francs) ont été sanctionnés par le Parlement dans le but de fortifier Portsmouth, Plymouth, Pembroke et Portland.

"Les commissaires ne recommandent pas l'établissement de batteries flottantes stationnaires, mais de batteries flottantes mobiles.

"Voici les principes qui devraient présider à la construction de ces ouvrages défensifs: ils doivent nécessairement varier selon la localité. On propose des batteries ouvertes assurées contre un coup de main par une tour ou une caserne placée à l'arrière, là où l'espace est trop restreint et là où les dépenses seraient trop considérables, il est absolument nécessaire d'établir des batteries maritimes casematées qui produisent autant que possible le même effet que des batteries ouvertes sur une côte étendue.

"Les ouvrages devront être établis de manière à pouvoir être défendus par un faible détachement contre un coup de main; mais en même temps ils doivent être capables de résister à toutes les attaques. Ils doivent donc être pourvus de redoutes qui empêchent l'ennemi de rester en possession de l'ouvrage, s'il parvenait à s'en emparer. Les remparts doivent pouvoir diriger un feu d'artillerie et de mousqueterie dans la direction par où l'ennemi peut approcher, et l'abri de la garnison doit être à l'épreuve des bombes.

"Puis vient la question des dépenses. La somme demandée est de 10 millions, 300,000 liv. st. (257 millions de francs), dont 1 million 865,000 liv. st. pour achat de terrains, 7 millions 5,000 liv. st. pour fortifications, 500,000 liv. st. pour armements, et 1 million de livres sterling pour dépenses diverses. Il y a en outre 1 million 400,000 liv. st. pour travaux en cours d'exécution; ce qui porte la dépense totale à 11 millions 850,000 liv. st. (296 millions 250,000 fr).

"Il faut observer que cette somme comprend la construction de casernes à l'épreuve de la bombe pour 30,000 hommes, et pour un nombre double quand tous les ouvrages seront complétés. Ces dépenses seraient donc été dépensées quelque soit le système qu'on adoptât, et elles étaient absolument inévitables.

"On peut admettre que les travaux seraient [illegible] pourraient fort bien être commencés [illegible] dans quatre ans."

[illegible] ; mais il serait bon d'accorder trois ans et au quatre pour l'achèvement complet.

"Les commissaires terminent en présentant le tableau suivant des dépenses occasionnées par la fabrication des canons, la construction des casernes et les ouvrages recommandés ou en voie d'exécution:

"*Portsmouth et île de Wight*: Nombre de canons recommandés par la commission, 987; nombre de canons placés sur les ouvrages en cours d'exécution, 300; total, 1,287; nombre d'hommes que devront contenir les casernes à l'épreuve de la bombe, 3,830.

"*Plymouth*: Nombre de canons recommandés par la commission royale, 742; placés sur les travaux en voie d'exécution, 120; total, 862; nombre d'hommes que pourront contenir les casernes, 3,010.

"*Pembroke*: Canons demandés par la commission, 163; placés sur les travaux en voie d'exécution, 150; total, 313; nombre d'hommes que contiendront les casernes, 2,700.

"*Portland*: canons, 306; casernes pouvant contenir 2,300 hommes.

"*Tamise*: Canons, 110; hommes, 1,160.

"*Medway et Sheerness*: Canons, 264; hommes, 1,400.

"*Chatham*: Canons, 335; hommes, 3,550.

"*Woolwich*: Canons, 150; hommes, 1,500.

"*Douvres*: Canons demandés, 30; sur les ouvrages en voie d'exécution, 60; total 90. Casernes demandées par la commission pouvant contenir 300 hommes, celles qui existent actuellement pouvant contenir 300, en tout, 600 hommes.

"*Cork*: Canons, 90; hommes, 600.

"La commission recommande en outre des armements pour une somme de 500,000 liv. st. et des défenses flottantes pour une somme de 1 million de livres sterling. Le total des dépenses est de 11 millions 850,000 liv. st. (296 millions 250,000 fr.).

"Le rapport se termine de la manière suivante:

"Nous avons maintenant accompli la tâche qui nous était assignée par la commission royale de Votre Majesté, conformément à vos instructions; nous avons seulement réservé pour un rapport postérieur la question de l'établissement d'un arsenal dans l'intérieur du pays. Nous soumettons nos recommandations unanimes à l'examen de Votre Majesté, dans la conviction qu'elles offrent le moyen de placer les défenses du pays au niveau de ses autres éléments de grandeur et de force, de donner la sécurité à l'industrie et au commerce, de garantir le maintien de la paix et d'ajouter une nouvelle gloire au règne de Votre Majesté."

"*Signé* HARRY D. JONES, *major général*; D. A. CAMERON, *major général*; GEO. ELLIOTT, *vice amiral*; F. ABOTT, *major général*; A. COOPER KEY, *capitaine de marine*; J. H. LEFROY, *colonel*; JOS. FERGUSSON; W. F. DRUMMOND-JERVIS, *major*.

"7 février 1860."

Les lignes télégraphiques n'ont pu fonctionner cette nuit par suite de l'orage qui s'est déclaré hier dans la soirée.

INAUGURATION D'UN PONT.—Nous avons reçu l'invitation d'assister à l'inauguration du nouveau pont construit sur le canal Carondelet à l'encoignure de la rue Villeré. La cérémonie aura lieu le 14 courant à 7 heures du soir. Nous remercions MM. les membres du comité d'arrangements de l'invitation qu'ils nous ont adressée.

PARAGRAPHES POLITIQUES.—Environ cent individus partisans de Breckinridge et Lane se sont réunis, dit le *New-York Times*, dans la bâtisse Irving et ont nommé un comité chargé d'organiser un Comité Central et un comité pour préparer un mass meeting en faveur de Breckinridge et Lane le 18 courant.

M. Wood maire de New-York a publié une lettre dans laquelle il déduit les raisons qui l'engagent à appuyer M. Douglas.

Un journal de Mobile estime la force des Douglassistes dans l'Alabama à 10 ou 12,000 voix et pense que Breckinridge aura une forte majorité dans l'Etat.

Le *Mobile Register* donne les noms de neuf journaux de l'Etat qui appuient Douglas.

Le *Baltimore Patriot* dit que ce sont les whigs qui ont brisé le parti démocrate, car un ancien whig le général Cushing a présidé à la rupture, et un ancien whig M. Russell de la Virginie a été l'oracle de la scission.

Le *Mississipian* croit qu'il n'y aura pas de ticket Douglas dans l'Etat du Mississippi, attendu que dans 50 comtés sur 60, les démocrates sont unanimes pour Breckinridge.

Dans le Massachusetts il y a sept journaux qui soutiennent Breckinridge: le motif de leur conduite est ainsi expliqué:

Le rédacteur du *Boston Post* est officier naval à $4000 par an.

Le rédacteur du *Salem Advocate* est officier naval à $1,500.

Celui du *Lowell Advertiser*, est maître de poste à $2,000.

Celui du *New-Bedford Times* est maître de poste à $1,500.

Celui du *Lawrence Sentinel* est maître de poste à $1,000.

Celui de l'*Essex Democrat* est maître de poste à $1,800.

Le *Greenfield Democrat* a un de siens employé à la Douane à $1,800.

Une lettre adressée du Kentucky au *Cincinnati Commercial* dit que Breckinridge aura plus de voix que Douglas dans cet Etat, mais que Bell l'emportera sur les deux par une forte majorité.

CHRONIQUE LOCALE.

LES COUPS DE PISTOLET DE LA RUE DE CHARTRES.—Henry C. Clark et James Irwin Jr. ont comparu hier devant le recorder du Deuxième District pour avoir troublé la paix en se tirant des coups de pistolet, le 3 du courant, à l'angle des rues Douane et Chartres.

Clark était défendu par M. J. L. Lamothe et Irwin par M. Cohen.

Le lieutenant Crevoh a dit qu'en approchant ce qui s'était passé il avait pris des mesures pour faire arrêter les combattants. Il n'a pas vu la rixe.

W. A. Adams, commis de MM. Webster et Holmes, droguistes, a déclaré que Clark se présenta dans le magasin et montra une lettre à Irwin; ils échangèrent quelques paroles puis allèrent sur le trottoir. L'entretien fut court, Clark souffleta Irwin, celui-ci entra en courant dans le magasin, prit son revolver et sortit. Clark fit feu trois fois sur Irwin puis descendit la rue de Chartres; Irwin le poursuivit et tirait au bout de quelques minutes. Le témoin ne l'a pas vu tirer.

Fanelle Sykes n'a pas assisté à la rixe, mais rencontra Irwin peu après. Irwin lui montra un pistolet rouillé en lui disant que c'était celui qu'il avait et le priait de l'examiner. L'arme n'avait pas été déchargée.

John Depuis n'a pas vu les adversaires se tirer des coups de pistolet et ne sait rien de ce qui s'est passé.

M. Hubbard a déclaré qu'Irwin fit feu le premier.

M. Willard a vu Irwin tirer le premier un pistolet, mais il ne l'a pas vu faire feu.

Le tribunal a décidé qu'il était évident que les deux accusés s'étaient servi de leurs armes, mais que Clark était bien plus à blâmer qu'Irwin; il l'a condamné à vingt-cinq piastres d'amende, tandis que son adversaire en a été quitte pour cinq. Chacun des adversaires a dû en outre fournir un cautionnement de cinq cents piastres pour répondre de leur bonne conduite pendant six mois.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—A la demande de M. McCarthy l'avocat de la tutrice, les documents de la succession Patrick Gordon ont été transférés à la Deuxième Cour de District.

Le tribunal a ordonné la mise en liberté de J. C. Thomas, accusé d'obtention de marchandises à l'aide de faux prétextes, et de James Gordon, h. o. l., accusé d'habiter l'Etat contrairement aux lois. L'Avocat de District a annoncé qu'il n'y a plus lieu à les poursuivre.

John Ryan et James Kelly, accusés d'assaut et batterie, ont été relâchés à la demande de M. Bradford.

John Lyden s'est reconnu coupable de larcin et à fait appel à la clémence du tribunal.

Angel Nobre et George Hossan se sont reconnus coupables de vol d'argent. Le premier a été condamné à une semaine, et le second à deux jours de prison. Nobre était en prison depuis six mois et Hossan depuis deux mois, attendant qu'on les fît comparaître devant la Cour. Ils se sont déclarés coupables pour en finir une bonne fois.

—M. M. Reynolds a été chargé de remplir les fonctions d'avocat de district pendant l'absence de M. Bradford.

M. Field a demandé que le cautionnement de deux mille piastres de Martin, le lovelace noir, fut réduit, mais le juge n'a pas voulu décider le point sans des preuves établissant la nature du crime.

LE COUP DE PISTOLET À SEL.—Auguste Prinsemaille, jardinier, qui a déchargé un pistolet chargé à sel et à poivre (dit-il), dans un groupe de petits garçons qui volaient des prunes chez lui, rue Tonti, le 13 juin, s'est présenté hier devant le recorder pour répondre à l'accusation de tentative de meurtre.

On se souvient qu'un des enfants, Théodore Summers, âgé de 11 ans, fut grièvement blessé à la joue gauche.

Théodore n'a pas été guéri. Il a déclaré être entré dans le jardin et avoir été blessé par Prinsemaille. Le pistolet, dit-il, devait être chargé à petit plomb, car on en a extrait de sa joue.

Rinsemaille a été incarcéré en attendant sa comparution devant la Première Cour de District.

DES PIERRES DANS LE CAFÉ.—Thomas Roseph, propriétaire d'un café de l'encoignure Tonti et Ursulines, accuse Joseph Elinghinger, Joseph Roth, Mathias Rothe, Joseph Bamstok et un nommé Jacob, d'avoir lancé des pierres dans son établissement, lundi après-midi, et brisé de la vaisselle.

Tous les inculpés, à l'exception de Jacob, ont été arrêtés et ont fourni un cautionnement de deux cents piastres.

ACCUSATIONS.—La célèbre Emeline Gibson, femme de couleur libre, est accusée, devant le recorder du Deuxième District, d'avoir insulté Ella Lewis dont elle a déchiré et gardé le mantelet qui est évalué à quarante-cinq piastres.

Louis Duchêne s'est plaint d'avoir été insulté par Catherine Kaeser, dans la rue St-Philippe.—Cautionnement de deux cents piastres.

ADJUDICATIONS.—Le contrôleur a adjugé hier les contrats suivants:

Pour paver, de pierres rondes, la rue Vieille Levée, de Conti à Bienville—à C. Connell, à raison de $4 49 la verge carrée de superficie de pavage [illegible] pour le pied courant de [illegible] et reposés; $1 75 le pied de perches de pierres de trottoir [illegible] le pied courant de pierres de trottoir et [illegible].

[illegible]

Pour faire des banquettes en briques, bordés de curbstones et des caniveaux en briques au côté Sud de la rue Locust, de Clio à Thalia—à C. Connell, à raison de $1 96 par le pied courant.

Pour faire des banquettes en briques, bordés de curbstones et des caniveaux en bateaux dans côtés de la rue Bienville, de Johnson à Bourgogne—à John Coleman à [illegible] le pied courant.

[illegible]—M. Busch et ses députés ont fait hier [illegible]

Le Meeting qui devait avoir lieu hier soir pour ratifier la nomination de Douglas et de Johnson, a été remis, à cause du mauvais temps, à JEUDI PROCHAIN, 19 du courant.

Les Hons. Pierre Soulé, Cyprien Dufour, J. Duncan Hart, d'Est Bâton Rouge, et plusieurs autres orateurs haranguèrent l'assemblée.

Les Turners de St-Louis et de tous les Etats-Unis, ont commencé samedi dernier une série d'exercices publics pour célébrer la fête annuelle de leur société. La journée de lundi, au *Concordia Park*, semble avoir été la plus brillante de cette célébration. La gymnastique, la musique et l'éloquence rivalisaient entre elles et avec le *lager beer* pour faire du parc un séjour enchanteur qui a été visité par des milliers de curieux. C'est mercredi que s'est terminée la fête.

Mardi matin, vers 2 heures, le magasin de M. Josiah Sawyer, à Cambridgeport, (Massachusetts) était forcé par des voleurs, qui ne tardèrent pas toutefois à prendre la fuite, dans une voiture qui les attendait à la porte, au bruit que fit leur victime en se réveillant.

M. Sawyer alla prévenir l'officier de police, Benjamin F. Bridden, qui avait déjà conçu des soupçons en voyant passer au galop, devant lui, le véhicule des larrons nocturnes. Il se mit en conséquence à leur poursuite, et les aperçut bientôt, dévalisant à la lueur de deux journaux, dont ils avaient fait des torches, le bureau de publications périodiques de M. Thomas Work, situé au No [illegible] Main street.

Bridden saisit son pistolet, et par deux fois fit feu sur les malfaiteurs, qui ripostèrent lestement. L'agent de police tira sur eux, et s'empressa d'aller avertir son collègue, William Loughrey, de ce qui se passait.

Ce dernier resta de garde, à l'entrée du pont de Cambridgeport, tandis que Bridden s'éloignait par un autre chemin, pour essayer d'arrêter les voleurs.

Au bout de quelques instants, l'un de ceux-ci se présenta au pont et voulut passer. Il y eut alors une lutte terrible entre le policeman et le bandit. Doués tous deux d'une grande force musculaire, ils étaient pris à bras le corps et terrassés dans l'obscurité. Leurs cris éveillèrent enfin M. Martin, propriétaire de Broadway House, qui accourut sur les lieux, ainsi que d'autres voisins.

Le voleur s'était emparé de l'assommoir de l'officier Loughrey, et quoique placé sous lui, il réussissait à lui porter des coups formidables, après l'avoir plusieurs fois frappé avec son couteau. Blessé au bras gauche, il conservait toute son énergie et se défendait comme un lion, sous l'étreinte de son adversaire.

On parvint cependant à relever les deux hommes. Le policeman fut conduit près de là, dans la maison de William H. Mitchell, puis transporté chez lui où il a succombé peu d'heures après, des suites de ses blessures.

Le voleur, qui se nomme James Hurley a été écroué à la geôle. C'est un bandit de la plus dangereuse espèce, sorti depuis quinze jours seulement de la prison d'Etat. Un coup de pistolet, tiré par l'agent Bridden, l'avait atteint à la bouche et avait brisé toutes ses dents de devant. Avec une pareille blessure, dont il devait horriblement souffrir, sa résistance envers l'officier Loughrey paraît inexplicable.

On n'est pas encore parvenu à mettre la main sur le complice de Hurley.—*Phare des Lacs.*

LA QUESTION IRLANDAISE.—Un écrivain parisien M. Marie Martin vient de publier sous ce titre une brochure dirigée contre l'Angleterre, et qui conclut en proposant le maréchal McMahon comme roi d'Irlande. Cette brochure est précédée d'une dédicace curieuse que voici:

Monsieur John Bull,

Il est dans les habitudes oratoires de professer les plus vives sympathies pour les peuples souffrants. Tu applaudis volontiers aux révoltes, si elles éclatent dans les domaines, et les lucres d'indépendance nationale, pourvu qu'elles ne s'attaquent pas à l'autorité britannique, provoquent de ta part des démonstrations éloquentes. Tu soutiens les Siciliens et souscris pour Garibaldi.

Que dois-je penser de ces manifestations libérales? Suivant certaines gens, lorsque tu t'attendris sur les malheurs d'une nationalité, et que tu cries bravo! à une révolution, c'est moins par bonté d'âme et générosité de sentiment, que par intérêt et une intelligence de tes intérêts personnels. Je puis, d'un autre côté, ce que tu réponds à ceux qui te parlent des Indous que tu attaches à la bouche de tes canons, ou des Ioniens qui refusent l'annexion à la Grèce: avec [illegible] caractère [illegible], "Les Ioniens des peuples qu'on n'apprécie pas les bienfaits de la civilisation britannique." Un de tes lords n'a-t-il pas proclamé que la Grande Bretagne est le phare des nations, la lumière et le salut du monde!

Quoi qu'il en soit, je te prends au mot. Tu admets que les peuples mal gouvernés ont le droit d'exiger des réformes ou de disposer d'eux-mêmes comme bon leur semble. Il ne m'en faut pas davantage.

Ce fait établi, je viens t'entretenir amicalement d'un peuple qui a beaucoup plus de droits à ta sympathie que les Hongrois, les Polonais, les Lombards, les Romains, les Siciliens ou les Napolitains.

C'est des Irlandais que je veux te parler.

Ne te récrie pas.... Tu ne permettras, j'espère, ne fût-ce que pour ma propre instruction, d'étudier les bienfaits de la civilisation britannique.... Partout où brille "le phare du monde," n'ai-je pas le droit et même le devoir de m'éclairer?

Et d'ailleurs, si par hasard il y avait là quelques réformes à opérer, petites ou grandes, ne serais-tu pas bien aise que j'eusse attiré ton attention sur quelque partie négligée du Royaume-Uni? Ce sont là des services qu'on se doit entre amis. Amitié oblige, et comme dit un de nos classiques:

Un véritable ami, toujours doit, infaillible.
Sur tout [illegible]

C'est donc à ce titre, mon cher John Bull, que je te dédie ce livre.

Ton franc voisin,
JEAN DE PARIS.

LA POLITIQUE ALLEMANDE.—C'est seulement lorsque nous comparons les écrits politiques de la presse germanique et les discussions qui ont lieu dans les chambres de l'Allemagne avec les écrits et les discussions qu'il y a dix ans que nous pouvons bien apprécier quel terrible effet la guerre de Crimée a fait sur l'Allemagne et la prépondérance russe. Ce n'est ni le Nord ni l'Est que l'Allemagne redoute; c'est à l'Ouest qu'elle [illegible].

Les politiques allemands soutiennent que Napoléon III a [illegible] modifié la politique de son oncle que pour éviter une coalition contre la France; qu'il [illegible] avec soin ce à quoi Montesquieu attribuait le succès de la république romaine: la méthode de ne lutter qu'avec un ennemi à la fois. [illegible]

[illegible]

A Baden-Baden, l'empereur Napoléon III n'a cherché qu'à convaincre les souverains allemands de cette vérité. [illegible] pour que des écrivains qui ont vu de le libre [illegible] allemand pour le grand peuple allemand. (*Morning Post.*)

LES COTONS FILÉS FRANÇAIS.—La chambre de commerce de Rouen a reçu la lettre suivante du ministre des finances:

"Vous demandez, Messieurs, par votre lettre du 30 mai dernier, dans quelles conditions doit être mis à exécution l'article 2 de la loi du 5 mai dernier, qui maintient, pour une durée plus ou moins longue, suivant la nature des produits, les primes à l'exportation des fils et tissus de coton et de laine.

"En principe, c'est la date de l'exportation qui détermine le droit à la prime; mais, par dérogation à cette règle, l'administration des douanes et contributions indirectes a jusqu'à présent, dans les cas de suppression des primes et drawbacks ou de réduction de leur quotité, considéré comme équivalente à la sortie effective le fait de l'embarquement des marchandises dans les ports, ou celui de leur vérification dans les bureaux de l'extrême frontière, quand les exportations s'accomplissent [illegible]. Ce principe a été jusqu'ici constamment et invariablement appliqué, et on ne saurait, comme vous le demandez, étendre la tolérance jusqu'à admettre que le simple fait de la présentation et du plombage des marchandises dans un des douanes intérieures et même dans un port maritime puisse conférer droit à la prime. Une telle tolérance se justifierait d'autant moins dans la circonstance que les délais fixés par la loi pour l'entière suppression des primes ont été calculés dans une mesure assez large pour permettre d'exporter avant l'expiration de ces délais les produits fabriqués avec des matières étrangères grevées des droits d'entrée.

"La demande que vous m'avez adressée n'est donc pas susceptible d'être accueillie. Toutefois je dois vous faire remarquer que les bureaux de douane établis près des gares de chemins de fer sont réputés bureaux-frontières, relativement aux conditions déterminées par l'article 3 de l'arrêté du 31 décembre 1848, et qu'ainsi la prime sera allouée aux fils difficultés aux fils et tissus de laine et de coton qui, avant le terme des délais accordés, auront été mis en wagons plombés pour être *transportés à l'étranger sans rompre charge* par les voies directs de service international. A cet égard de vue, la demande de la chambre de commerce ne parait obtenir une satisfaction aussi grande qu'il soit nécessaire de porter atteinte à la légalité.

"Recevez, etc." (*Nouvelliste de Rouen.*)

LA SAVONNETTE AMÉRICAINE ET NAPOLÉON.—On lit les curieux détails qui suivent dans la correspondance politique de l'*Amsterdamsche Courant*:

"Je pourrais commencer cette lettre comme l'une des plus connues de Mme de Sévigné, en vous disant que je vais vous apprendre la chose la plus incroyable, la plus inattendue, etc. Mais en lieu d'une kyrielle d'épithètes de ce genre, je vous dirai simplement que la nouvelle que je vous communique a été considérée en premier lieu comme un mythe par une personne en position d'être exactement informée de ce qui se passe dans l'entourage de l'empereur.

"Depuis que l'empereur habite Fontainebleau, il se rend chaque jour pendant plusieurs heures dans une petite construction en bois qui a été élevée récemment et qui occupe toute l'étendue d'une des cours intérieures du château. Napoléon y est [illegible] et n'a plus de [illegible] courtisan que [illegible].

"L'imperatrice [illegible] jouit du privilège de l'y suivre. [illegible]. Ceux qui se demandent en vain les habitants du château et ce que je vais vous apprendre, [illegible] mode nouveau de la navigation aérienne. Vous vous rappelez peut-être qu'il y a plusieurs mois certain ascenseur américain Vert, fit l'ex. érience dans le Palais de l'Industrie, aux Champs Elysées, d'un aérostat aussi [illegible] et de forme, *Poisson-volant*. L'empereur assistait à plusieurs de ces expériences [illegible] il alloué à M. Vert une somme importante pour continuer ses études et construire un nouvel et plus grand appareil aérien. C'est à Fontainebleau qu'a été fabriqué ce dernier, qui devrait lui dévoiler le secret d'une [illegible] direction des aérostats. L'empereur a [illegible] avec, est un mécanicien habile [illegible].

"Maintenant quel est le but de notre souverain? [illegible] de la civilisation qu'il [illegible] la nouvelle découverte, où bien [illegible]"

---

entend-il l'employer comme un instrument de son ambition? Verrons-nous prochainement le *Great-Eastern* distancé dans son voyage à New-York par un vaste navire aérien? Ou bien cette nouvelle machine est-elle destinée à s'abattre l'un de ces jours, avec une formidable équipage de Zouaves sur les paisibles habitants de Londres et réaliser en un coup de main l'idée fixe de la race napoléonienne, la conquête de l'Angleterre? C'est le secret de celui qu'on appelle avec raison le sphinx moderne et dont je ne puis me flatter d'être l'Œdipe. Quoiqu'il en soit, je vous engage à vous rappeler au sujet de ce qui précède que le mot *impossible* n'est pas français d'après Napoléon Ier, et que, sous le règne de son neveu, l'invraisemblable tend de plus en plus à devenir vérité.

LE TIMES SUR L'ENTREVUE DE BADE.—Nous lisons dans le *Journal des Débats*:

Le *Times* publie un article des plus violents à propos de l'entrevue de l'Empereur et des souverains allemands. Le *Times*, nous ne savons d'après quels renseignements, paraît croire que l'Empereur offrira au prince de Prusse "un tas de petites couronnes en échange des provinces rhénanes." Le journal anglais ne nous dit pas quels seront les avantages offerts au Parlement prussien pour obtenir son consentement, nécessaire à cet arrangement. Quant aux malheureux petits souverains allemands, il faut voir comme le *Times* les traite. "Un grand naturaliste anglais, dit-il, affirme que la truite hérite de ses parents l'horreur de l'hameçon, et qu'elle ne mord pas à l'appât. Les truites allemandes mordent à l'hameçon le plus grossier. Les corbeaux allemands voient leurs pères cloués à la porte de la grange, et ils tombent dans les mêmes filets." La violence de langage du *Times* nous étonne; mais ce qui nous étonne encore plus, ce sont les suppositions étranges auxquelles il se livre. Eh quoi! parce que deux souverains ont une entrevue personnelle, faut-il donc absolument qu'il agisse du remaniement territorial de l'Europe? La reine d'Angleterre a eu des entrevues avec l'Empereur des Français; si nous ne nous trompons, elle est même le premier souverain européen qui ait eu des entrevues avec l'Empereur Napoléon, et le *Times* ne s'en est pas plaint. Pourquoi donc les souverains allemands ne jouiraient-ils pas du même droit?

FAITS DIVERS.

—On lit dans la *Revue de l'Ouest*:

Depuis longtemps, la renommée du camp de Châlons empêchait les volontaires missouriens de dormir. Le seul moyen pour eux de mettre un terme à cette fâcheuse insomnie était d'organiser un camp à leur manière: c'est ce qu'ils ont fait sur l'emplacement du *Fair Ground*, à la porte de St-Louis. Là, tous les amateurs d'exercices, de revues et d'autres jeux militaires, ont pu admirer l'habileté et la bonne tenue de nos soldats citoyens et de quelques compagnies des Etats voisins. Dimanche dernier, le révérend père jésuite Smarius, sur l'invitation du général Frost, a adressé un discours aux troupes. L'orateur s'est appliqué à démontrer la supériorité des guerriers chrétiens sur les guerriers payens et du système des armées volontaires sur celui des armées permanentes. Mercredi soir, les troupes du camp ont donné un bal auquel était invité le public de St-Louis.

—On écrit de Neuf-Brisach, le 14 juin:

"Délaissée par sa mère sur les glacis des fortifications de cette ville, un enfant nouveau-né vient d'être adopté par le 63e de ligne, en garnison à Neuf Brisach. Cet enfant a été mis en nourrice par les officiers du régiment, qui, après l'avoir fait baptiser sous les prénoms de Eugène-Théophile-Paul, ont résolu de pourvoir à ses besoins jusqu'à l'âge de dix-sept ans. Espérons que Brisach, nom sous lequel il a été inscrit sur les registres de l'état civil, aura une part dans les gloires du 63e régiment, son père adoptif."

—On écrit de Mételin à l'*Impartial de Smyrne*:

"Nous avons passé par un temps exceptionnel, et nous n'avons presque pas encore ressenti, comme chaque année dans cette saison les premières chaleurs d'été. Les jours sont encore assez frais et les nuits tout aussi froides qu'au mois de février. Les pluies se sont prolongées plus que de coutume. Tout cela ne manque pas cependant de réjouir les propriétaires d'oliviers, parce qu'ils y trouvent des conditions qui promettent une récolte magnifique.

"L'année dernière, la récolte des olives a été une des plus médiocres, pour ne pas dire des plus mauvaises. Elle avait donné à peine 60,000 quintaux d'huile: et les apparences de la prochaine campagne offrent un aspect de la plus grande espérance, et l'on calcule que le produit pourrait bien atteindre le chiffre de 100 à 200,000 quintaux d'huile. Si ces espérances se réalisent, ce sera la plus belle récolte depuis la perte des oliviers par le froid de 1849. Il en sera de même, dit-on, pour les oliviers d'Aïvali et d'Adramitte."

—M. Beau, imprimeur à Saint-Germain-en-Laye, a imprimé, dans le courant du mois d'avril dernier, une brochure sans nom d'auteur, intitulée: *Troisième et quatrième Lettre d'un Bénédictin*.

Cette brochure n'avait pas été déposée, avant sa publication, au parquet du procureur impérial, cette formalité n'étant prescrite, aux termes de l'article 7 de la loi du 27 juillet 1849, que pour les écrits traitant de matières politiques ou d'économie sociale, et l'imprimeur n'ayant considéré la brochure que comme une étude de critique littéraire.

Mais le ministère public, voyant dans cette publication un écrit politique, a fait citer M. Beau, sous la prévention d'infraction aux prescriptions de l'article 7 de la loi précitée.

Le tribunal, après avoir entendu le réquisitoire de M. l'avocat impérial, et Me Limet, avocat du prévenu, a rendu le jugement suivant:

"Attendu que l'écrit dont il s'agit, et qui est incriminé par le ministère public, a eu pour objet l'appréciation du romantisme et de son influence sur les événements qui se sont passés depuis 1830, mais qu'il n'est pas suffisamment établi que l'auteur ait voulu traiter de matières politiques; que dès lors la contravention reprochée à Beau n'existe pas;

"Le renvoie de la poursuite, sans dépens."

—On écrit de grand Bassam, le 30 avril, au *Moniteur de la Flotte*:

"La corvette *Danaé*, qui porte M. le capitaine de vaisseau Bosse, commandant de la station des côtes occidentales d'Afrique, est arrivée le 24 de ce mois à la Côte d'Or. M. Bosse a désigné le capitaine Arnier pour commander le poste du Grand-Bassam. Le *Lamothe-Piquet* portera à Gorée les hommes relevés par ceux qu'a débarqués la *Danaé*.

"De Grand Bassam, la *Danaé* doit partir aujourd'hui pour Assinie, puis continuer pour le Gabon, afin d'y faire entreprendre les travaux de la saison. Déjà le fort de Dabou est terminé.

"Pendant le séjour de la *Danaé* à Grand-Bassam, le commandant Bosse a fait plusieurs tournées dans la lagune de l'Ebié à Assinie. Des députations de naturels sont venues à plusieurs reprises lui demander de faire établir des factoreries françaises. Ils disent qu'ils ne veulent plus avoir affaire qu'aux Français. Et, à l'appui de leurs déclarations, ils s'empressent d'apporter et de confier leur huile contre de simples bons fournis par les agents de la maison Régis. C'est ainsi qu'ils ont procédé avec le sieur Renard, seule maison française qui existe ici jusqu'à présent. Tout prouve qu'il y a dans nos établissements de la côte d'Or, dans les lagunes de Grand Bassam et d'Assinie assez d'huile pour faire le chargement de plusieurs navires."

On écrit de Saint-Louis (Sénégal), le 16 mai, au même journal:

"L'expédition de la Casamance a porté ses fruits. Au passage de M. le gouverneur Faidherbe à Carabane, les gens de Thiong ont demandé et signé la paix. Ils ont accordé toutes les satisfactions exigées et fourni des garanties pour leur conduite à venir, et se sont engagés à recevoir à l'avenir chez eux les traitans français et les villages placés sous notre protection."

MARIAGE FRANÇAIS EN PAYS ÉTRANGER.—Dernièrement la cour impériale de Paris a rendu une décision d'où il résulte "qu'une étrangère mariée, puis divorcée dans son pays, a pu contracter valablement un second mariage en France."

Cette solution a une grande importance; mais nous croyons devoir faire remarquer qu'elle ne concerne que les étrangers et non les Français divorcés.

La loi française n'admet point le divorce. Pour elle, tout mariage dont elle a reconnu la validité est indissoluble. Ainsi le mariage contracté en France selon la loi française est indissoluble; de même le mariage contracté à l'étranger, soit entre Français, soit entre Français et étrangers, sera indissoluble si les époux se sont conformés à la loi du pays sans violer la loi française. Telle est la règle à laquelle le nouvel arrêt de la Cour de Paris ne déroge pas. Ces mariages seraient vainement déclarés dissous à l'étranger par la survenance d'un divorce, la loi française repousse le divorce prononcé et maintient le mariage.

Mais cette rigueur de principes ne s'applique qu'aux mariages dont la validité a été proclamée par la loi française, non à ceux que cette loi ne régit pas. Tels sont le sens et la portée de la nouvelle jurisprudence. Jusque là des tribunaux avaient admis que *tout mariage* devait être considéré par la loi française comme indissoluble. C'était pousser trop loin les conséquences du droit français. Ce droit, en effet, n'exerce son action au dehors que sur les étrangers. L'état civil de ces derniers ne peut donc pas dépendre de nos lois, mais bien de la loi même de leur pays. Or, si cette loi admet le divorce, l'étranger divorcé qui entre en France et veut s'y marier ne doit point y rencontrer l'obstacle d'un précédent mariage; car ce mariage, s'il a existé, n'existe plus, il échappe à la loi française, qui, n'ayant pas eu à le reconnaître, n'a pu pas à déclarer l'indissolubilité, comme elle l'eût fait pour un mariage concernant des Français.

Nous devons indiquer ces différences afin d'éviter toute méprise sur l'interprétation de l'arrêt récent de la Cour de Paris.

(*Phare des Lacs.*)

Décédé hier après-midi, EUGENE PAUL, dans sa 36ème année, natif de Paris, (France.) Les amis et connaissances de son beau-frère J. H. Frobus sont respectueusement invités à assister à son enterrement, qui partira du No 27, rue de la Douane, à 5 heures P. M.

De la part de son beau-frère, J. H. Frobus.

Décédée hier à 6 1/2 heures de l'après-midi, Mme MARIE BERNARD Vve AD. COLOMÉ, âgée de 90 ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille Frérot, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 5 heures P. M. Le convoi partira de l'Eglise des Jésuites, encoignure Baronne et Commune.

Marié à l'Eglise Ste-Marie, le 10 du courant, par le révérend père Rousselon, M. LOUIS BARNETTA Mlle ZELIE BOUNY, tous deux de cette ville.

GARE AUX VOLEURS.

Les voleurs disent qu'ils payent une police pour protéger leurs demeures et sont en droit d'exiger de la loi; mais ce n'est pas de cela que nous voulons parler. [illegible] 11 fb—15t

PAPIER PEINT! PAPIER PEINT!
Hébert & Escousse,
151, rue de Chartres (ancien 149.)

En possession de l'assortiment le plus nombreux, le plus varié de PAPIER DE TENTURE [illegible] 11 juillet

Destructeur des Rats et des Souris de WILSON

[illegible] Agents généraux pour le Sud. J. WRIGHT & Co. [illegible] 9 juin—6.11.18

AVEZ-VOUS?

Avez-vous fait l'essai de FELIXIR DE WRIGHT pour les maladies suivantes: [illegible] A vendre à la Nlle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres. 5 juill—11 13

Les personnes qui désirent avoir une excellente santé doivent avoir recours à l'AMER connu sous le nom de OLD SACHEM BITTERS AND WIGWAM TONIC. [illegible] A vendre par WOODMAN & BEMENT.

Mass Meeting de Ratification.

A cause du mauvais temps qu'il a fait dans la soirée du 12 courant, le MASS MEETING DE RATIFICATION en faveur de STEPHEN A. DOUGLAS COMME PRESIDENT et HERSCHEL V. JOHNSON COMME VICE-PRESIDENT a été renvoyé au JEUDI, 19 juillet, à 7 heures, par le terrain centre de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Chartres.

Par ordre du Comité Démocratique Exécutif de l'Etat. J. W. MUNDAY, président.
LOUIS DUVEAU, secrétaire. 13 juill—1 f

Papier Fruneau, contre l'asthme.

Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.

Le papier Fruneau fait cesser à l'instant la toux et l'oppression, son usage prolongé procure une guérison complète. Lisez la lettre suivante:

Nouvelle-Orléans, 26 avril 1860.

Monsieur,—Asthmatique depuis ma naissance, je n'avais jamais trouvé de remède qui put calmer mes accès. L'essai que j'ai fait du PAPIER FRUNEAU a été des plus heureux. L'effet en a été immédiat, et je crois devoir à la vérité de le recommander à toutes personnes qui, comme moi sont affligées de cette affreuse maladie. LOUIS NAPOLEON ROCHARD, Rue des Remparts, entre St-Philippe et Ursulines.

Le Papier Fruneau se vend à la Nouvelle-Orléans, chez les principaux pharmaciens, et spécialement chez F. Clavel, au coin des rues Remparts et St-Philippe, qui en est le dépositaire général.

REMEDE UNIVERSEL.—Plus de mal de dents—Plus de vilaine dents—L'analyse chimique a constaté et approuvé les effets admirables de la brillante découverte du professeur BRITSCH ainé, le célèbre chimiste parisien.

L'EAU DENTIFRICE ORIENTALE

[illegible] L'EAU DENTIFRICE ORIENTALE, se vend chez MICHON & DESFORTES, rue Royale, et chez les principaux pharmaciens. Prix—pour les deux flacons, $1.

Méfiez-vous de la contrefaçon. Prenez que chez l'agent de l'inventeur.

Dépuratif du Dr Vergé.

LES DARTRES de toute espèce, les taches à la peau, boutons, rougeurs, démangeaisons, douleurs dans les membres, et toute autre maladie provenant d'un sang vicié, sont radicalement guéris en faisant usage de ce dépuratif. Principal dépôt chez FAURE LACAUSSADE, angle Orléans et Bourbon. 25 juin

Avis.

AVIS est donné aux créanciers de la succession de [illegible] d'avoir à présenter leurs réclamations dans les six jours de la présente notice, au soussigné notaire, de la dite succession, No 120, Passage de la Bourse. PAUL E. LARESCHE, Notaire Public. Nlle-Orléans, le 12 juillet 1860. 13 juillet

LA R. L. "l'Etoile Polaire, No 1, rite Ecossais, sous la juridiction du Sup. Cons. des 33e pour l'Etat de la Louisiane, tiendra, vendredi 13 juillet 1860, plusieurs prof. à ses augustes mystères. Tous les FF. de cet Or. sont invités à assister à la cérémonie qui commencera à 7 heures et demie précises. Par mandement, CABOCHE, secrétaire. 13 juillet—1f

Demande de cuisinière.

ON demande une cuisinière blanche, Française ou Allemande, parlant le français, dans une petite famille. S'adresser au No 190, rue Bourbon, entre Ste-Anne et du Maine. 14 juil

POMMES DE TERRE—300 barils grosses pommes de terre créoles, en bon état pour être expédiées. Oignons—30 barils oignons blancs de Louisville, qualité de choix, en débarquement du Fanny Bullitt. Ail—30 boucauts de primes de la Caroline, en magasin. Pommes choix, en barils et sacs pommes sèches de choix, du Nord et de l'Ouest, en magasin et à vendre par CUCULLU & JULIAN, No 30 (ancien 14), rue Poydras. 12 juil

A VENDRE en débarquement du navire Yolla Wyllie arrivé de Bordeaux—
12 barriques vin blanc Haut Sauternes
[illegible] vin rouge Château Malvirade
[illegible] vin rouge St-Julien Médoc
12 barriques vin blanc Haut Sauternes
100 caisses vin rouge St-Julien Médoc
30 caisses vin rouge St-Estèphe
30 do vin blanc Haut Sauternes
J. N. CURIEN. 12 juil

A VENDRE en débarquement du navire Marathon, arrivé de Bordeaux—175 caisses eau de fleurs d'oranger, grand, moyen et petit modèle.
1 caisse de fromage de Gruyère
[illegible]
J. N. CURIEN, 30 rue Toulouse. 12 juil

EN magasin et en Douane:—Vin rouge et vin blanc en caisses et en fûts des premiers crus et des marques bien connues. Cognac [illegible] Eaux-de-vie des meilleures marques—Pinet, Castillon & Co., Jules Robin & Co., Otard Dupuy & Co., J. Denis Henry Mounié & Co., A. Boutelleau, J. M. Lacave & Co.—COGNAC. United Proprietors Company, de Larochelle. Jamaica Rum. Tom Gin. Spath Whiskey, Wm Stewart & Co. Madère, Sherry et Port. Bonne de Cognac, Bourdeaux [illegible] BRULATOUR & Co., 30, ancien 10, Vieille-Levée. 12 juil

Articles de choix.

BIÈRE Impériale d'Écosse de Wm Younger & Co d'Edimbourg. 5 barils de 12 douzaines chopines de grs. En débarquement du ship J. F. Walker Clark, de Liverpool, à vendre par BRULATOUR & Co., 30 ancien 10 Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Marathon de Bordeaux, Sel et Sel vieille-Verre, [illegible] BRULATOUR & Co., 30, ancien 10, Vieille-Levée. 12 juil

EN débarquement du navire Ocean Star, de Liverpool—50 futailles en bouteilles et demi-bouteilles de l'Ale "Best Ale" [illegible] BRULATOUR & Co. 12 juil

EN débarquement du Fanny Eales de Bordeaux—50 caisses [illegible] 20 caisses eau de fleurs d'oranger, 20 caisses Sauternes [illegible] BRULATOUR & Co. 12 juil

EN débarquement du Louisa: Dyer du Havre. 50 caisses vin de Bourgogne Clos Vougeot, Chambertin, Beaune, etc. BRULATOUR & Co., 30 ancien 10, Vieille-Levée. 12 juil

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT, chirurgien dentiste, No 98 rue Royale, entre St Pierre et Toulouse, continue à exercer sa profession. [illegible]

BITTERS des ARABES

CE cordial doué des effets salutaires est le bitter le plus populaire, et qui est une des liqueurs les plus demandées dans les cafés [illegible] Dépôt général: F. SANCHO, 229, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. Détaillants: W. RAYMOND, 71, rue du Camp, M. A. CALONGNE, encoignure Royale et Dumaine, et J. LLAMBIAS, rue Bourgogne et Casacalvo. 11 juil—1fre

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.
V. DEMORUELLE,
Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que: CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, MARBREAUX, LATTES, MERRINS. Aussi: BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et de BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités. Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11 juil

Avis.

V. L. CERRESOLLE fait savoir à ses nombreux clients et au public en général qu'il vient de transporter son bureau et son magasin de l'encoignure Trémé et Canal Carondelet, [illegible] matériaux pour construction [illegible] 11 juill—1m

LA société entre Samuel Kaiser et Albert Kohn, sous la raison S. KAISER & Co, a été dissoute d'un commun accord. S. KAISER seul est chargé de la liquidation. S. KAISER, A. KOHN. Je continuerai mes affaires, comme par le passé, sous la raison de S. KAISER, No 63, rue de Chartres. 11 juillet—3

Librairie Française.
HEBERT & ESCOUSSE,
151, rue de Chartres (ancien 149.)

TOUJOURS en mains un assortiment de livres, comprenant à peu près les ouvrages des meilleurs auteurs français, anciens et modernes, &c. Voltaire, Rousseau, Racine, Molière, Lafontaine, Corneille, [Pierre et Thomas], Petits poëtes Français, Volney, &c. &c. Conférences des Pères Lacordaire, Ravignan, Ventura et Félix. Thiers, l'Une vol. histoire du Consulat.

Reçu par le steamer De Soto.

Une histoire importante de livres nouveaux, tels que: Béranger, œuvres complètes, [nouvelle édition] en 2 vol. Chansons populaires des provinces de France, 1 beau volume. Gousset—Les Mousquetaires de Louis XV; Michelet, 12me vol., Hist. de France. Achille Philiet—Histoire de la Conquête et de la Colonisation de la Lorraine, 1808-1860. Ferrier, J. P.—Voyage en Perse. Histoire pittoresque de la campagne d'Italie.

Grande collection des ouvrages de Bebay.

Hygiène et physiologie du mariage. Histoire Naturelle de l'homme et de la femme. Mystères du Sommeil et du Magnétisme. Hygiène et perfectionnement de la beauté humaine. Physiologie des passions [illegible]

Brochures nouvelles.

Mémoires de Rigolboche—Gustave Aimard—La Fièvre d'Or. Rochefort—La Chasseur—Scènes de la vie sauvage en Amérique. Marie Rose—La Femme, réfutation des propositions de M. J. Michelet. Louis Veuillot—Çà et là. Les Cent Nouvelles de la roi XI. Amédée Pichot—L'Ecolier de Walter-Scott. Jules Janin—Barnave, &c. &c. &c. 11 juillet—1m

ATTENTION.

MM. Gardner Smith & Co, encanteurs, vendront aujourd'hui, à 11 heures, aux écuries du Dr Elliott, à l'encoignure des rues Baronne et Union—des chevaux de prix, chevaux de selle et de harnais, etc. Pour les conditions et les détails, voir l'annonce.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova Orleans.
ASSEMBLEA GERAL.

Conforme o Artigo 8o Verço 1o da Constituição, e regulamentos desta Sociedade, a sua assemblea geral terá lugar *segunda feira* 16 de corrente mez, as 7 1/2 horas da noite, em seu local esquina das ruas Elysian Fields e Greatmen.

Havendo assumptos de muita importancia que se tratar se roguera a todos os membros de estarem presentes.

Por ordem do Sñr Presidente. ANTHONY SAMBOLA, Secretario.

N. O. 13 de Julho de 1860.

Nouvelle Société Lusitane de bienfaisance de la Nlle-Orléans.
ASSEMBLEE GENERALE.

CONFORMEMENT à l'article VII de la Constitution, sect. 1ère, l'assemblée régulière trimestrielle générale de la Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance aura lieu dans la salle à l'encoignure des rues Champs Elysées et Grands-Hommes, LUNDI PROCHAIN, 16 du courant, à 7 heures du soir précises du soir. Les membres sont instamment priés d'être ponctuels, car des affaires de la plus haute importance leur seront soumises.

Par ordre du Président. ANTHONY SAMBOLA, secrétaire. 13 juil—3

Bureau de la Compagnie de Chemin de fer de la ville de la Nlle-Orléans, rue Royale, No 4.

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au 18 du courant, pour la pose de trois milles de chemin de fer, dans les rues non pavées suivantes: Rue Amour, de la rue des Champs Elysées à la rue Poydras, et de la rue des Champs Elysées à la rue Poydras; rue Camp et Magasin, dans la rue Prytanée, de la rue First à la rue Toledano.

Des propositions cachetées seront également reçues pour paver, en pierres rondes, le trainway du dit track [illegible]

[illegible] J. B. Slawson, président. N. O. C. R. R. Co. B. L. JAMES, Ingénieur en chef. 12 juil—10

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope.

A l'élection annuelle des Directeurs, le 9 du courant, pour un an, à partir du lundi de juillet—les personnes suivantes ont été élues: R. Pleasant, F. Morene, A. Lalague, Thos N. Blake, E. Gauguin, C. H. Kendall, F. Melvin, W. Alex. Gordon, H. Peychaud. LOUIS BARNETT, Secrétaire. 12 juillet—3t

Demande de cuisinière.

ON demande de suite une bonne cuisinière. On préférerait une femme de couleur. S'adresser au No 180, rue de la Douane, entre Bourgogne et Remparts. 12 juillet—3f

ON DEMANDE

UN HOMME DE PEINE, au No 196, rue Poydras. 13 juil—3f

LAFFITTE & DEFFARGE,
133 Rue Royale 133

SEULS AGENTS de la Compagnie des Grands Vins de Bourgogne, dont M. E. FABRIER est le directeur. Ont l'honneur d'informer les gourmets qu'ils sont en possession de quelques échantillons de ces vins. Une bouteille de Chambertin mise à l'épreuve du goût de PALAIS EMERITES a été trouvée à la hauteur de sa plus grande réputation.

Confiserie Supérieure.

EVERETT TURPIN, confiseur, rue de la Vieille Levée, No 55, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis du marché au coton, prend la liberté d'appeler l'attention du public et particulièrement celle des familles sur son assortiment de confiseries supérieures, manufacturées par lui et garanties toujours fraîches, ses jus d'ananas, de fraises et de groseilles, ses fruits confits à la crème, ses confiseries et toutes les sortes de gâteaux les plus estimés. Aussi un grand choix de fruits secs et d'importations du Nord ou de l'étranger, et en assortiment de vins. On trouvera constamment chez lui, en gros et en détail, un assortiment de vanilles qu'il reçoit directement des lieux de provenance.

ENTREPOT DE TAPIS.
Rue de Chartres, No. 19.

LES soussignés viennent de recevoir une forte assortiment de tapis neufs: mattes et fond en toiles, de toutes largeurs, tapis de toutes espèces—Médaillons, velours, Wilton, Bruxelles, 3 plis, etc., etc. Aussi—couverture de tables et de pianos, descentes de tables, etc., etc. Tous ces articles sont offerts à une réduction. A. BROUSSEAU & Co. 9 juil—6

Seersuckers.
A VENDRE PAR A. JACQUET, coin Bienville et Vieille Levée. 10 juillet—6

Hickory Shirts.
A VENDRE PAR A. JACQUET, coin Bienville et Vieille Levée. 10 juillet—6

Vins! Vins!

EN débarquement du navire Tarolle, arrivé de Barcelone—
20 barriques vin de Catalogne (qualité supérieure)
En magasin—
50 barriques vin rouge de diverses marques,
100 caisses vin blanc.
A vendre par J. MARISTANY, jr. No 171, Nlle. et 202 Vieille Levée. 10 juil—3f

Eaux-de-Vie! Eaux-de-Vie!

VENANT d'être reçu—
20 1/4 Pinet, Castillon & Cie
20 1/4 Lafayette
20 1/4 Brignette.
A vendre par J. MARISTANY, jr. No 171, Nlle. et 202 Vieille Levée. 10 juil—3f

Divers! Divers!

100 paniers huile Pignolé, grandes et 1/2 bouteilles, 150 caisses amandes. A vendre par J. MARISTANY, jr. No 171, Nlle et 202 Vieille Levée.

ASPERGES de Liebeck—Venant d'être reçues par le vapeur par voie de New-York—100 boîtes de cet article si favorablement connu à vendre par DUNTZE & CO, Encoignure Royale et Conti. juil 10

LIQUEURS—Par Marathon de Bordeaux—10 caisses eau de la Chartreuse, 50 do liqueurs assorties, 20 do crème de la vanille, à vendre par DUNTZE & CO, Encoignure Royale et Conti. juil 10

VINS ROUGES—Par Marathon de Bordeaux—125 caisses de vieux vins Lafitte, Margaux &c. 35 do Haut-Brion en demi bouteilles, à vendre par DUNTZE & CO, Encoignure Royale et Conti. juil 10

CONSERVES—Par Marathon et Yola Wyllie, de Bordeaux:
20 1/2 Cèpes Champignons.
20 1/2 Cèpes à l'huile.
20 1/2 Saucisses et Cervelats truffés.
20 1/2 Asperges de Nantes, avec un grand assortiment de Pâtés en quarts de boîtes, à vendre par DUNTZE & CO, Encoignure Royale et Conti. juil 10

ALFÉNIDE! ALFÉNIDE!

LE soussigné ayant reçu un assortiment d'Alfénide de MM. Chas Christofle & Cie, de Paris, engage les personnes qui ont besoin de cet article, de voir son magasin. A. PAYA, No 50, rue de Chartres. 11 juill

AVIS.

LE soussigné ayant racheté le magasin et les créances de MM. G. Coppens & Cie, par acte au rapport de M. Bouny, notaire, en date du 7 mai, prie ces débiteurs de la susdite société de vouloir faire leur compte avec lui. A. PAYA, No 50, rue de Chartres. 11 juill

EN débarquement des navires Yolla Wyllie et Marathon de Bordeaux—
62 barriques vin rouge pour familles;
8 do vin blanc;
10000 capsules pour bouteilles, à vendre par E. DECHAMPS, 20, rue St-Louis. 11 juill

MAQUEREAUX nouveaux—20 barils gros maquereaux No 3; 40 barils maquereaux moyens No 3, à vendre par JOS. H. & L. N. MARKS, Nos 43, 45 et 27, Nlle-Levée. 11 juill

Petits Pois.

50 Caisses de 50 1/2 boîtes chaque petits pois naturels de Briant. Attendu incessamment et à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, rue Vieille Levée. 11 juil

SAVON DE MARSEILLE—300 caisses, à vendre par BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 11 juil—6f

BIÈRE DE TENNENT—150 tierçons "strong ale" en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 11 juil—6f

BIÈRE DE ALLSOPP—20 tierçons en 1/2 bouteilles, à vendre par BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 11 juil—6f

LONDON PORTER—50 tierçons de Barkley, Perkins & Co. en bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 11 juil—6f

MUSCADE, cannelle et clous de girofle, à vendre par BERNARD TURPIN, 55, rue Vieille-Levée. 11 juil—6f

CIGARES. CIGARES.

LES acheteurs trouveront toujours en magasin un assortiment des marques bien connues, telles que:
Ingenuidad, Partagas,
Meridiana, Flor de Sancho,
Bedowa, Dos Hermanos,
Flor de Pujadas, Manu Habana,
Cabarga, Know Something,
Washington, etc., aux prix les plus modérés.
P. PRATS, Carrefour Place.

Asperges de 1er choix.

REÇU par le steamship Cahawba—9 douzaines grandes boîtes asperges, 1er choix, 10 do demi-boîtes do do. A vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale. 27 juin

Champagne Delbeck et De Berghes.

ATTENDU incessamment par la barque Sartelle venant de New-York—30 caisses champagne D. & D. B., grandes bouteilles; 10 caisses champagne do demi-bouteilles. A vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale. 27 ju

MOUTARDE Esthiopène de la célèbre fabrique de F. Mechior & Cie, de Bordeaux; en caisses de 2 douzaines de pots, toujours garantie en parfait état, à vendre en magasin et à bord. Dépôt chez HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville. 6 jt

EN débarquement du navire Marathon, de Bordeaux: 100 caisses abricots à l'eau-de-vie, Lafaurie; 50 do prunes do do; 30 do pêches do do; 20 do poires do do; 10 do cerises do do. A vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville. 6 jt

EN débarquement du navire Yola Wyllie, de Bordeaux: 150 paniers véritable guignolet d'Angers, et à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville. 6 jt

VINS—100 barriques vin rouge St-Emilion; 25 barriques vieux St-Lambert, pour familles; 4 1/2 de choix, diverses marques; 100 caisses St-Julien Médoc; 100 " Margaux; 100 " Château-Larose; 10 " diverses marques, 1/2 bouteilles; 50 barils vin blanc Haut-Sauterne. Vins de Madère, d'Oporto et de Xérès, en 1/4 de pipes et à vendre par X. LAMBERT, 88, (ancien 62) rue des Magasins.

EN débarquement du Fanny Eales, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné—20 quarts cognac Goldenberg 1858; 20 barriques vieux cognac Larronde; 30 do cognac Gautier frères, 1821; 20 do Bouchons [illegible] Nos 3, 7 et 8, [illegible] V. MAIGNAN, 17, rue St-Louis.

PORC—1000 barils de mess, et M. O. 100 de mêmes prime. A vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée. 12 juil

Avis.

Avis aux consignataires par le navire YOLA WYLLIE, arrivé de Bordeaux, de retirer leurs permis dans les cinq jours et de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement les dites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. J. N. CURIEN. Nlle-Orléans, 5 juillet 1860.

DEMANDE.

UN bon fabricant de biscuits qui puisse fournir les meilleures recommandations, pour aller à la campagne. S'adresser à L. MALUS & Co. No 80 rue Vieille Levée. 7 juillet—15 f

Changement de domicile.

LOUIS FALK, tailleur, annonce à sa clientèle et au public qu'il a transporté son magasin du No 188, rue Bourbon, au No 80, même rue, entre Bienville et Conti. 7 juillet—6m

Papier à cigarettes, Cartes à jouer

EN débarquement du navire espagnol Teresita, venant de Barcelone—100 rames papier à cigarettes, 100 douzaines cartes à jouer espagnoles. A vendre par JOSÉ BARBA, 235 Vieille Levée. 7 juill—1m

Malle Volée.

UNE malle renfermant des papiers de famille a été volée le 8 mai dernier, à l'encoignure de la rue Condé. Le propriétaire ne poursuivra point le voleur si les papiers lui sont transmis par la poste ou sont déposés au bureau de ce journal.

Demande de Nourrice.

ON demande de suite une nourrice, femme de couleur, sans enfant. S'adresser à la pharmacie de l'encoignure Royale et Ste-Anne. 10 jt—3f

Demande de Nourrice.

ON demande une nourrice blanche. S'adresser de suite dans la rue St-Louis, No 127 entre Dauphine et Bourgogne. 10 jt—3f

MAISON A LOUER.

A partir du 1er juillet prochain.

La maison No 5, Jackson Square, bâtisses Pontalba, rue St-Pierre. S'adresser à ladite maison, ou à M. Henry Peychaud, président de la compagnie d'assurance du Hope, rue du Canal. 13 juill—1m, irop.

MAISON A LOUER.

La maison No 6, Jackson square, bâtisse Pontalba, rue St-Pierre. S'adresser à M. Henry Peychaud, à la Compagnie d'Assurance du Hope, rue du Canal.

Bureau de prêt et de dépôt de la Louisiane.
No 70, RUE ST CHARLES.

Prêt d'argent

SUR PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, BILLETS ET IMMEUBLES DE TOUTES ESPÈCES. Prêts effectués sur commission. Toutes les transactions sont strictement confidentielles. HART

Chaudières anglaises pour le sucre
En fer forgé ou fondu,
Des Usines de MM. R. & J. RANKIN, DE LIVERPOOL.

LES soussignés, seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ces célèbres chaudières en ont toujours un grand et complet assortiment des deux sortes, en fer forgé ou en fer fondu, qu'ils offrent à vendre, rue Bienville No 32. M. A. DE LIZARDI & Co.

Changement de Domicile.

LE magasin de A. PAYA est transféré du No 74 rue de Chartres, dans son ancien magasin, No 50, rue de Chartres.

JAMES H. PUTNAM
Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM.
Facteur de Coton et de Sucre,
EXPÉDITEUR ET NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.

AMANDES de Tarragone, nouvelle récolte—50 sacs à vendre par CUSACHS & CODEN, Encoignure Royale et St Philippe.

GOUSSE de vanille supérieure—Un petit lot à vendre par CUSACHS & CODEN, Encoignure Royale et St Philippe.

EXTRAITS d'essences et Huiles—Huile de limon, huile de rose, huile de bergamotte, huile d'absinthe, Essence de banane, d'ananas, de pêche, de poire, de fraise, de framboise, de pomme, de vanille, &c. A vendre par CUSACHS & CODEN, Encoignure Royale et St Philippe.

CASSIS, Punch au rum et Bitter des Arabes—75 caisses Cassis du Mont d'Or, de Louis Muilly & Co. 50 caisses Punch au rum. 22 caisses Bitters des Arabes. A vendre par F. SANCHO, No 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

FUT en magasin et à vendre par le soussigné—150 demi-pipes vin de Catalogne de Vilanueva. 65 barriques vin Cuar. Bonneau. 10 do do St-Julien. 50 barils vin Château Margaux. 20 caisses vin St-Emilion et Haut Brion. 22 do vin Château Malle, St-Estèphe, St-Julien et Pauillac. 125 do vin blanc Haut-Sauterne et Haut-Barsac en bouteilles. 130 caisses Muscat de Frontignan. F. SANCHO No 229 rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

15 BARILS MIEL blanc de l'Ile de Cuba. A vendre par F. SANCHO, No 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

EN débarquement du navire de la Teresita de Barcelone—20 barils de Malaga Muscatel de [illegible] 25 barils Malvoisie de [illegible] 8 do Pacaret [illegible] 1 pipe Malloca. 20 do piment rouge. 30 barils Amandes aux coques. 5 sacs Anis. 14 sacs de Garbanzos, à vendre par F. SANCHO, No 229 rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

ABSINTHE et VERMOUTH, Kirsch, Guignolet et Curaçao: Anisette—215 caisses Absinthe E. Pernod, C. F. Berger, C. Leroux, R. Moiler. 100 do Vermouth, Noilly Prat & Co, Picard & Co. 20 do Kirsch frères. 75 do Kirsch de la Forêt-Noire. 50 do Guignolet d'Angers. 25 do Curaçao. 45 do Anisette supérieure de Ste-Croix, à vendre par F. SANCHO, No 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

BŒUF—100 barils extra pour familles; 50 demi-barils do. A vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

JAMBONS épicés et plats de Barkley—A vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

GRAISSE—200 barillets graisse pure do et tierçons do, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

BEURRE—100 cuves Western Reserve, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

FARINE—100 barils extra, superfine et fine, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

WHISKEY—75 barils de rectifié, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue de la Vieille Levée.

200 Boucauts vides, en bon état, pour bacon, à vendre par GABRIEL PASCAL, 97, rue Vieille Levée.

EN magasin et à vendre par le soussigné—barriques vin St-Julien et St-Estèphe, bon ordinaire; Côte de Fronsac; St-Emilion; St-Julien Médoc; Château Margaux; Château Léoville; Château Laffite; Château Grand Laffite qualité extra supérieure; vin blanc Haut Sauterne; [illegible] L. E. DELUZAIN, 118, rue Royale, Successeur de Numa Lacoste & Co. 9 juil

PIANOS RICHES.
A DOUBLE PERCUSSION.
De beaucoup supérieurs à ce qui s'est fait jusqu'à ce jour.

A. PERIER.

Vient d'ouvrir, RUE ROYALE 37 entre Conti et St-Louis, son nouveau magasin de PIANOS, où les amateurs trouveront constamment ce qui se fait de mieux à Paris, Londres et à New-York.

Ses relations depuis plus de quinze années avec les manufactures des maisons Pleyel et Co., Erard & Debain, lui mettent à même d'obtenir les meilleurs pianos à des conditions très avantageuses, et de les vendre de même. Il garantira tous les instruments à la satisfaction de l'acheteur.

Echange, réparations et accord. 10 nov—1an 3pe

MUSIQUE,
Maison T. E. Benoît,
SOURDES & CHASSAIGNAC
Successeurs
MUSIQUE NOUVELLE!!!
GRAND ASSORTIMENT
Toutes les nouveautés!
LE PARDON!
FAUST!
HERCULANUM
ORGUES A MANIVELLE.
2 fév

FLANDRIN & CHARPAUX.
DEPOT DES
PIANOS DE PLEYEL

Et d'autres facteurs en réputation à Paris. Ventes à des conditions libérales. [Institution Charpaux,] Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny. Reçu et en débarquement du navire Pecot, un assortiment de Pianos. 9 sep—1an

PIANOS, ORGUES, HARMONIUMS ET PIANOS MECANIQUES.
Adolphe Flandrain,
44, rue Conti, entre Chartres et Royale,

Reçoit directement des premières maisons de Paris, des Pianos de choix, fabriqués expressément pour l'exportation et dont il peut garantir la solidité, ainsi que la qualité des sons.

Ayant fabriqué lui-même à Paris, où il s'est très connu comme facteur de premier ordre, M. Flandrain ne reçoit que les instruments perfectionnés qu'il peut garantir et qu'il vend à des prix très modérés.

Il se charge aussi des accords, et sa longue expérience dans la fabrication des pianos, lui permet de faire toutes les réparations les plus difficiles desquelles il apporterà tous les soins minutieux.

On trouvera toujours chez lui, un assortiment d'excellents pianos de seconde main, à vendre ou à louer.

EN magasin—200 barriques vin rouge pour familles; 30 barriques vin blanc; 10 tierçons vin blanc; 40 caisses vin rouge; [illegible] vin blanc Haut-Sauternes; absinthe E. Pernod; absinthe Berger; kirsch; curaçao; marasquino; guignolet d'Angers; Hostetter's bitters; anisette, Liqueurs de Bellard; abricots à l'eau-de-vie; [illegible] fruits au jus; [illegible] champagne; [illegible] Havane. A vendre par E. DECHAMPS, No 20, rue St-Louis.

Jour de départ, JEUDI 12 du courant, à 5 h. P. M.

Pour les Attakapas via Atchafalaya.

Pour Simport, Bayou-Bœuf, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie St-Martinville et tous les points intermédiaires. Le nouveau bateau PICAYUNE No 3, fin marcheur, capitaine H. H. Brosd, partira positivement comme il est dit plus haut. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ROBERT HARE, Rue Carondelet, No 36. 11 juil

Pour Port-au-Prince et St-Marc, Hayti.

Jour de départ, 23 juillet.

La barque LAURA, fine voilière, capitaine E. Pierce, partira comme il est dit ci-dessus. Elle est disposée expressément pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, poteau 28, Deuxième District, ou à GEO. W. HYNSON & CO., No 82, rue du Camp. 9 juillet—1m

A. L. Borée,
Agent du gouvernement Haïtien.

Prie les émigrants qui partent sur la LAURA le 23 juillet, aux frais du gouvernement, de venir faire inscrire leurs noms, à bord dudit navire, de six heures A. M. à midi ou de 4 à 6 heures P. M. à sa résidence, rue des Ursulines No 412. 12 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE.
PROCLAMATION

ATTENDU que le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans a reçu avis par le consul Américain à la Havane que des cas de fièvre jaune avaient été signalés dans cette ville et que j'en ai été officiellement informé. En conséquence, sur l'avis dudit bureau et conformément à la 18 section de l'acte No 336 approuvé le 15 mars 1856, je lance cette proclamation, déclarant le port de la Havane infecté, et ordonnant la détention à la station de la Quarantaine, sur le Mississipi et l'Atchafalaya pendant dix jours, de tout vaisseau venant du port de la Havane, ou de tout autre place reconnue infectée de contagion ou de tout fléau pestilentiel, après information du Bureau de Santé.

Donné de ma main et scellé du sceau de l'Etat à Bâton-Rouge, ce 23 juin, de l'année de Notre Seigneur 1860 et la quatre-vingt-quatrième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

THOMAS O. MOORE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le Gouverneur: P. D. HARDY, Secrétaire d'Etat.

LEON LAUGRIN,
AVOCAT,
Licencié de la Faculté de Droit de Paris.

Office 111, Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti.

RÉDACTION d'actes sous seings privés, règlements de comptes liquidation, de successions et de sociétés, consultations spéciales sur le droit français, rédaction de procurations pour la France, affaires litigieuses, collections, etc.

LOUIS DUFAU,
AVOCAT.

Son office reste *temporairement* au coin des rues Baronne et Commune, dans les bâtisses de l'Université.

M. LOUIS DUFAU saisit cette occasion pour remercier le public louisianais du patronage qu'on lui a jusqu'ici fait défaut depuis deux ans comme professeur. Il compte sur la même bienveillance dans la nouvelle profession qu'il a embrassée. Il prend la liberté de recommander aux familles qui lui ont confié leurs enfants Messieurs Coté & Ferrier qui continueront son école de grammaire, et qui sont des professeurs d'une instruction, d'une énergie et d'une moralité à toute épreuve. 13 juin—1m irop.

A. PAYA,
50....Rue de Chartres....50

REÇU par le steamer Cahawba—L'Amour, la Femme, l'Oiseau et l'Insecte, par T. Michelet, le roman d'un Jeune Homme Pauvre et tous les autres ouvrages d'Octave Feuillet. Fanny, Daniel et Catherine d'Overmeire, par Ernest Feydeau, Lui et Elle par Paul de Musset, Constance Verrin, George Sand, les Victimes d'Amour, Hector Malot, A Travers Champs par Théo Muret, la Néerlande et la Vie Hollandaise. Vol. in 12 à 35 c. Tuée Femmes par Emile Souvestre. La Vie de Plaisir, Paul Fournier. Le Fanfaron du Roi, Paul Féval. L'Homme aux Cinq Louis d'Or. La Bastide Rouge, Elie Berthet. Suzanne, par Edouard Ourliac. Drames et Comédies—Les Pères Prodigues, comédie en 5 actes. Le Demi-Monde do do. Le Fils Naturel do do. La Question d'Argent do do. 25 juin

PRINCIPAL ENTREPOT
de Balances de
Fairbanks,
et dépôts des
COFFRES FORTS DE LILLIE,
à l'épreuve du feu et des voleurs.
FAIRBANKS & Co,
No 93, rue du Camp. 2 juil—1 m

AVIS IMPORTANT.
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $35
Tous les perfectionnements!
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS:
DAVIS BROTHERS, Agents, No 91, rue du Camp. 2 juil—1 m

Scierie de Brashear-City.

CETTE scierie, située à Brashear City, est maintenant prête à fournir du cyprès de toutes qualités en quelque quantité que ce soit. Les ordres [illegible] BLANCHIN & GIRAUD.

ATTENDU par les navires Fanny Eales, Marathon, Yolla Wyllie, Lizzie Boggs et Eglantine, de Bordeaux—
20 barriques Cognac, Gautier Frères 1821 1re preuve.
10 quarts do Goldenberg 1850 do
20 do do do 1805 do
30 do do Larronde Vieux Cognac.
30 quarts do Champagne, Vineyard proprietors Co. de pr.
50 barriques vin rouge, Haut Brion, Larronde Frères.
[illegible] Château Margaux, Château Latour, Château Léoville, Château Lafitte, St-Estèphe, St-Julien, Margaux, Sauterne 1847, etc.
[illegible]
V. MAIGNAN, 17 rue St-Louis. 24 juin

BIENVILLE COTTON SEED OIL FACTORY—Huile de graines de coton à vendre par S. PLASSAN, liquidateur, 39 et 40, Vieille Levée. 31 mai

BIENVILLE COTTON SEED OIL FACTORY—Savons à vendre par S. PLASSAN, 39 et 40, Vieille Levée. 31 mai

ATTENDU par le navire Gottenburg du Havre—300 damesjeannes de 5 gallons. 30 paniers champagne Perrier & Co. à vendre par CHAUDET & DESSEINT, rue Royale, Nos 147 & 149. 11 mai

VINAIGRE à l'Estragon—25 caisses en débarquement du navire Falmouth, de Bordeaux, et en magasin, à vendre par FREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier. 17 av

Esquives à barriques.

EN débarquement du navire Fanny Eales, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné—20,000 esquives, 1,000 douzaines allumettes à soufrer les barriques. PAUL LACROIX, Toulouse 13.

Vin d'Oporto.

150 QUARTS pipes de la célèbre marque S. Roig, en débarquement de la barque Cleopatra, arrivée de Marseille, à vendre par S. PLASSAN, 39 et 40 Vieille Levée. 12 juin

VIN rouge—20 barriques vin rouge Duyrie Margaux, 15 demi do do; 30 barriques vin rouge Pauillac; 50 do do St Julien; 25 do do Côte de Bourg; 275 caisses do St-Julien; 125 do do Lafitte, Margaux, Latour, Beychevelle & Batailley. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St Louis. 25 juin

VIN blanc—18 barils vin blanc G. de Graulue, 25 do Graves, 20 caisses do Château Yquem, 30 do do Haut Sauterne. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18, rue St Louis. 25 juin

EN débarquement du brick M. A. Stevens de la Havane, 15 barils miel blanc de la Havane, qualité supérieure. 20,000 cigares Elmcloga, à vendre par F. SANCHO, 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. 25 juin

Lignes à pêcher et Hameçons.

NOUS recevons notre assortiment de lignes à pêcher dans tous les genres et les calibres. Hameçons de Limerick et hameçons expressément pour la pêche au casse-burgots. A vendre en gros par ROUSSET & GENIN, No 5, rue du Canal, près Chartres. 17 fév

CHAMPAGNE, BORDEAUX,
Bourgogne et vins du Rhin.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos clients, et au public en général, que nous avons été nommés seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente des marques suivantes de vins:
EUGENE CLICQUOT, REIMS.
SCHRODER et SCHYLER & Co. BORDEAUX.
P. HASENKLEVER, NUITS, (Côte-d'Or).
KIRCHNER & BRAUBURGER, RUDESHEIM, sur le Rhin.
N. B. PEPIN & Co, No 88, rue de la Commune. 6 sept—1an

Vins! Vins! Vins!

300 barriques vin de Catalogne, Tarragone, épais et Villanueva de choix, 75 pipes vin de Catalogne, 100 barriques vin de Cette, 50 do do Bergasse, 75 1/4 do do Malaga sec, 20 octaves do do doux, 75 futailles (1/4 et 1/8) Xérès pâle, 75 do (do do) do couleur d'or. Tous ces vins ont été importés directement et sont à vendre par FATJO & BRUNASO, 284 et 286, rue de la Vieille Levée. 12 juin—6m

Paulin Durel,
Stationer, Imprimeur et Relieur,
No 27, rue de Chartres,

INFORME respectueusement ses nombreux clients et le public en général qu'il vient de recevoir son stock d'articles de bureau, et au plus complet et consiste en partie de Livres blancs de toutes descriptions; Papier à écrire de toutes espèces; Papier à enveloppe de toutes grandeurs; Plumes pour l'étranger, traites pour les Etats-Unis, billets, blancs de douane, blancs pour notaires, connaissements, reçus de drays, reçus de loyer, baux, transfert de coton, &c., &c., &c. Plumes d'or des premières manufactures. Plumes d'acier, canifs, crayons, enveloppes. Portemonnaies, calendriers, encres de toutes les couleurs, et aussi un grand assortiment d'articles de fantaisie pour enfants, bons à donner le détail. Il appelle l'attention des hommes d'affaires sur un grand envoi qu'il vient de recevoir.

CHECKS GRAVÉS

pour toutes les Banques de la ville. Ils sont reliés en in-folio et en quarto. Ces checks sont admirablement gravés, du tout grands et [illegible] grande marge. Il a aussi reçu un grand assortiment de papiers et toiles teints [illegible]. Tous les articles ci-dessus mentionnés seront de première qualité et seront vendus à très bas prix. PAULIN DUREL, No 27, rue de Chartres.

CHARBON provenant de bouleaux, en magasin et à vendre par X. LAMBERT, 88, (ancien 62) rue des Magasins.

Pensionnat et Externat,
Dirigé par Mlle BARTHE,
No 133, rue Bourbon, entre St Pierre et Toulouse, Nlle Orléans.

MLLE BARTHE annonce au public qu'ayant acheté l'établissement de Mme Mullet, rue St Pierre, elle l'a transféré au local ci-dessus. Les élèves qui lui seront confiés, recevront une éducation soignée en français et en anglais, dans toutes les branches, comprenant la Lecture, l'Ecriture, la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique, la Musique vocale et instrumentale, &c. Mlle Barthe enseigne aussi la Broderie et les travaux d'aiguille de tous genres et l'instruction religieuse sera surtout l'objet de ses soins. Pour plus amples renseignements, s'adresser au Pensionnat. 4 juil—1m

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1860.

A DATER d'aujourd'hui, la société existant sous la raison de BLACHE & LEAUMONT est dissoute d'un commun accord par limitation. MM. O. LEAUMONT & J. E. BLACHE, sont chargés de la liquidation. F. PRO. JOSEPHINE BLACHE, J. E. BLACHE, O. LEAUMONT, J. E. BLACHE.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1860.

LES soussignés ont, à dater de ce jour, formé une société pour les affaires d'ENCAN et de COMMISSION, sous la raison sociale de O. LEAUMONT, BLACHE & Co., et prennent la suite des affaires de l'ancienne maison BLACHE & LEAUMONT. O. LEAUMONT, J. E. BLACHE.

M. JULES LEAUMONT a un intérêt dans leurs affaires. 2 jt—1m

Dissolution de Société.

LA société existant entre M. R. B. MULLEN et J. J. JOHNS, sous la raison de Mullen & Johns, est dissoute, à partir de ce jour, par consentement mutuel.

M. R. B. MULLEN ayant vendu son intérêt à MM. J. J. JOHNS & DESSOMMES frères, les affaires de la maison seront conduites dorénavant sous la raison de Johns & Dessommes, frères, qui restent chargés de la liquidation de l'ancienne société. [Signé] R. B. MULLEN, J. J. JOHNS.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1860.

Formation de Société.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de JOHNS & DESSOMMES frères, pour la vente de marchandises sèches, dans le magasin connu ci-devant sous le nom de Mullen & Johns, situé au coin des rues Canal et Chartres. [Signé] J. J. JOHNS, H. DESSOMMES, E. A. DESSOMMES.

AVIS.

LA société existant ci-devant entre les soussignés, sous la raison A. CARRIERE & CO, est dissoute ce jour, par expiration du temps pour lequel elle avait été contractée. A. CARRIERE, E. BORDELOIS, EMILE CARRIERE.

Nlle-Orléans, 30 juin 1860.

LES soussignés continueront les mêmes affaires, sous le même nom social de A. CARRIERE & CO. A. CARRIERE, EMILE CARRIERE. Nlle-Orléans, 30 juin 1860.

LE soussigné continuera en son nom et pour son compte, les affaires de COMMISSION et d'IMPORTATION. Son bureau est momentanément No 33, rue Gravier. Nouvelle-Orléans, 30 juin 1860. E. BORDELOIS.

Avis de Société.

LES SOUSSIGNÉS ont, par acte au rapport de Théodore Guyol, notaire, en date du 11 juin courant, formé, sous le titre de M. A. DE LIZARDI & CO. une société de commerce en commandite, dont les opérations auront principalement pour objet les affaires d'agence et de commission. Nouvelle-Orléans 14 juin 1860. M. A. DE LIZARDI, C. E. DUBREUIL, associés actifs. Par pro. M. JULIAN DE LIZARDI, Associé en commandite. O. LeGARDEUR.

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville, sous la raison Romagosa & Magi, est dissoute d'un commun accord depuis le 1er du courant. F. Romagosa continuera le même genre d'affaires, en son nom et pour son compte, et liquidera les affaires de la maison. Toutes les procurations données par et sur F. Romagosa sont révoquées. F. ROMAGOSA, JAYME MAGI. Nlle-Orléans 5 juillet 1860.

LES soussignés avocats, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont formé aujourd'hui une société pour l'exercice de leur profession, sous la raison TAPPAN & AVEGNO. Ils s'occuperont spécialement des affaires qui leur seront confiées. B. S. TAPPAN, A. P. AVEGNO.

Le Dr G. W. LAWRENCE
MEDECIN RESIDENT
DES SOURCES CHAUDES
DE L'ARKANSAS.

LE Dr LAWRENCE s'empressera de répondre à tous les médecins ainsi qu'aux malades du dehors qui voudront pour le consulter. Il prépare en ce moment un traité sur les propriétés curatives des eaux de l'Arkansas. Pour sa compétence, il réfère respectueusement le public aux membres de l'Association médicale américaine.

COUVERTURES
Pour Nègres.
H. de GOER & RIFFLARD
311, Broadway, New-York.

ONT l'honneur de prévenir leurs anciens clients de la Louisiane qu'ils ont en mains un grand stock de bonnes couvertures de toutes grandeurs, blanches et grises, provenant des meilleures manufactures françaises. Grasser & Co et autres dont ils sont les agents. Ils en vendront aux mêmes conditions auxquels ils ont toujours [illegible].

SPECIALITE.

SIROP PECTORAL DE RICHARD contre la coqueluche et le crachement de sang. C'est aussi le remède le plus efficace contre la toux, les catarrhes aigus et chroniques et en un mot contre toutes les irritations et inflammations de la gorge et de la poitrine. Aucune préparation ne peut soulager autant que celle-ci les poitrinaires dans la dernière période de la maladie.

VIN TONIQUE AU QUINQUINA.

Ses propriétés stomachiques et toniques méritent l'attention du public. Il excite l'appétit, il guérit les faiblesses d'estomac et il donne du ton à tout le système. Il est recommandé aux convalescents et aux personnes qui habitent des endroits humides ou marécageux. F. BERTA, Pharmacien, Enc. Remparts et Quartier, N. O.

Dépôt des eaux minérales naturelles, de France, à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire Express, du Havre. Nouveaux envois des eaux de Vichy, de toutes les sources, des sources d'eau sulfureuse de Bonnes. A vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane. 25 mai

Tamarins Frais.

75 barillets tamarins frais, dernière récolte, en débarquement et à vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, Enc. Dauphine et Douane.

Liqueur et élixir de la Grande Chartreuse.

Un nouvel envoi des spécialités ci-dessus, en débarquement et à vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, Enc. Dauphine et Douane. 25 mai

RIZ créole, riz créole—300 sacs riz créole, de différentes qualités, en magasin et à vendre par F. AVET, 59 et 61, Vieille Levée. 7 juin—2m

BEURRE jaune de Goshen extra—En débarquement du steamer De Soto, de New York. 25 frequins beurre jaune de Goshen, extra. 25 1/2 do do do. A vendre par FREDERIC AVET, 59 et 61, Vieille Levée. Il recevra par chaque steamer un envoi du meilleur beurre jaune de Goshen. 7 juin—1m

225,800 Cigares de la Havane, venant d'être reçus par le steamship Habana, assorties et marques les plus célèbres:
Londres Prince de Galles 1 2 et 3
Partagas 1 2 et 3
La Corona de Cabargas 1 2 et 3
Intimidad 1 2 et 3
Flor fina Figaro 1 2 et 3
Flor de Pravenidos
Regalia Britanica Cilindrados Figaro
Regalia de Londres Cilindrados, Espanola
Brevas
Flor de Pravenidos
Regalia Victoria Ingenuidad et Nicotina
Regalia del Rey
Regalia de Londres, Perfectos et San Roman
Media Regalia
Conchas
Londres Sunkey are 1 2 et 3
Media Regalia Meriotana 1 2 et 3
Et un grand nombre d'autres marques, en magasin chez et à vendre par BORNIO & BROTHER, No 34, rue Gravier. 22 m

Vin rouge.

CENT VINGT barriques vin rouge pour familles, en débarquement du navire Fanny Eales, arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier. 25 ju

Vin rouge.

DEUX CENT caisses vin rouge, en débarquement du navire Eales arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier. 28 ju

RHUM—15 pipes rhum blanc et rhum colorié, en débarquement du steamship Habana arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

TABAC de la Havane, pour capes et tripes, en débarquement du steamship Habana, arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

TABAC—de la Havane et du Mexique, pour capes, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 18 rue de la Douane entre Chartres et Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—Sucre blanc, sucre jaune et sucre brut, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 18 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

CONFITURES de la Havane—40 caisses pâte et gelée de goyave, en boîtes de 1/4, 1/2 et 1 livres, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 18 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—un assortiment de cigares de premières et de marques assorties, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 18 rue de la Douane entre Chartres et Vieille Levée.

AMANDES—100 caisses amandes sans coque, nouvelle récolte, en magasin et à vendre par E. TROISGROS No 18, rue de la Douane entre Chartres et Vieille-Levée.

AMANDES—100 sacs amandes à la dame, nouvelle récolte, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane entre Chartres et Vieille Levée.

400 BALLES foin de l'Ouest, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co., No 11 Front Levée, près Bienville. 18mai

LAINE DU MEXIQUE.

13,000 livres en magasin et à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier. 27 juin

Laine du Mexique.

LAINE du Mexique—300 sacs, en débarquement de la barge O. R. R., en magasin et à vendre par FREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier. 5 juin

Asperges! Asperges!

100 Douzaines asperges fraîches de New-York, en débarquement du steamship de Soto, à vendre par DUNTZE & Co., Encoignure Royale et Conti. 5 juin

GENIEVRE DE HOLLANDE—40 pipes de la marque St. Bt. de Ryshonde & Zonen, en débarquement et à vendre par W. H. VREDENBURGH, 38, Vieille Levée. 9 juillet—6f

J. J. ALBERT,
33, rue de Chartres 33,

REÇU par les derniers arrivages de France le plus complet assortiment de chapeaux et casquettes pour la saison, savoir: Chapeaux de soie extra légers (ventilés adhérents); do de castor et [illegible]; do de couleurs de tout genre et toute couleur; do de soie cirée et soie unie; do forme GARIBALDI à paraître adhérente, (articles tout nouveau); do de castor noir, souple; do en peluche de couleur. Le soussigné, pendant son séjour à Paris, a particulièrement porté son attention sur la confection des articles de fantaisie pour enfants, destinés à la vente de la fin de l'année et tels qu'on les porte actuellement à Paris. Casquettes drap et velours de toutes formes; Toques Charles IX; Bonnets à velours brodés; Bérets à la scots; Bonnets écossais; Chapeaux de fantaisie à plumes d'autruche do unis, paille Romaine, &c. &c. &c. Les meilleurs ouvriers de Paris étant engagés dans son établissement, les fashionables peuvent, comme par le passé, commander chez lui leurs chapeaux, et l'un des modes de Paris, avec leur goût, et habile la mesure du jour (tête prise au conformateur). LES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE trouveront toujours chez lui l'assortiment le plus considérable de chapeaux et casquettes des plus nouvelles modes. J. J. ALBERT, 33, rue de Chartres.

Compagnie d'usines de la Nlle-Orléans.

16 juin 1860.

Avis—Les Directeurs de cette compagnie ont déclaré un dividende de six pour cent provenant du revenu des six derniers mois, et qui sera payé aux actionnaires à partir du 2 juillet prochain. N. D. J. TISDALE, Trésorier. 19 juin—1m

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée.

LE 2 du courant, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende qui sera payé aux actionnaires, à partir de lundi, 9 du courant, au bureau de la Compagnie. J. V. CHAERY, Secrétaire. 9 juil—10

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 16 juin 1860.

EN vertu de la 27me section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires," approuvé le 23 février 1852; en vertu de la 5me section de l'acte supplémentaire pour l'incorporation de la ville de Lafayette avec la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le même jour, et dans le but de faire face à toutes les obligations des anciennes corporations, échéant dans l'année 1860, des propositions cachetées seront reçues à ce bureau, de cette date au 25 juillet 1860, à midi, pour les $100,000 cent cinq bons de $1000 chacun. Lesdits bons devront porter la date du 1er juillet 1860, payables dans 40 ans au bureau du trésorier de cette ville, avec des coupons d'intérêt attachés aux dits bons, à raison de 6 pour cent par an, payables semi-annuellement, dans la ville de New York.

Les propositions devront être endossées: "Enchères pour l'achat de bons de la ville de la Nouvelle-Orléans" et adressées à G. De Buys, secrétaire. Les bons devront être adjugés au plus fort enchérisseur. Les commissaires se réservent le droit de rejeter l'une des enchères ou toutes les enchères. Conditions du paiement, [illegible] Membres du bureau: GERARD STITH, maire, V. DUPLESSIS, contrôleur, ADAM GIFFEN, trésorier, H. WHITNEY, président du comité de finances du Board des Aldermen, JOHN M. HALL, président du comité de finances du Board des Aldermen-Assistants. G. DE BUYS, secrétaire. 16 juin—au 25 jt

AU PUBLIC.
AYA PANA BITTER
Manufacturé par J. Chauvet.

NOTRE longue expérience et les travaux incessants auxquels nous nous sommes livrés, nous ont amenés à la solution d'un problème hygiénique que nous nous étions posé: améliorer la santé publique.

Dans les climats chauds et marécageux, les aliments sont aqueux et privés des sels nutritifs indispensables à leur facile décomposition. [illegible]

[illegible]

Le AYA PANA prévient et combat efficacement par son admirable composition, toutes les infirmités occasionnées par une mauvaise digestion, il dégage l'estomac, lui donne du ton, ranime l'appétit, et dispose les voies digestives.

Quoique son apparition ne date que d'une année, les milliers de personnes ont recouvré la santé au moyen de cette précieuse composition. [illegible]

Les Hôtels, Restaurants et Cafés qui sont désireux de mériter la confiance de leurs clients, doivent avoir toujours de cette infaillible composition qui se prend à toute heure, et qui convient à tous les âges.

La vente, en détail générale et pour satisfaire à toutes les demandes, nous avons établi des dépôts aux endroits ci-dessous: Nlle-Orléans, E. DESCHAMPS X. LAMBERT. Dépôt général, J. GAZAUX, importateur, rue Vieille-Levée, 73. Bâton-Rouge, M. GRANARY. Thibodeaux, W. C. HORTON. Avoyelles, Dr DESNOSSLE. Napoléonville, J. ROTOE. Donaldsonville, J. GONDRAN. Waterloo, J. ST-GERMAIN. Plaquemines, H. DE BLANC. Mobile, L. LAUNOY.

Sources de Bladen et de Cullum.

Départ de Mobile tous les mardis, samedis, à 4 heures P. M.

Pour les sources de Bladen et de Cullum.

Les bateaux à vapeur RESCUE, capitaine M. E. Johnston, DEMOPOLIS, capitaine S. W. Abels, fine marcheurs [illegible]. Le RESCUE tous les mardis et le DEMOPOLIS tous les samedis [illegible]. Pour plus de détails s'adresser à JOHN E. HYDE & Co. On peut retenir des chambres d'avance en s'adressant aux agents.

MUSIQUE
A. ELIE,
Rue Royale, No 66.
Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c., &c.

PIANOS! PIANOS!
AGENT
De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle.
SEUL AGENT DES
Instruments de Sax,
Fournisseur des musiques de l'Empereur.
HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES.
FOURNITURES ET CORDES de première choix.

Restaurant et Hotel de l'Aigle,
RUE MADISON.
Avis aux gastronomes et aux personnes de bon goût.

Les Sieurs BOULO et SIMON, tous deux cuisiniers, préviennent leurs amis et le public qu'ils ont ouvert un établissement à RESTAURANT DE L'AIGLE, rue Madison. L'on trouvera toujours chez eux une table servie qui réunira avec les meilleurs vins tout le comfortable désirable au plus délicat.

MOUSSE MOUSSE
SELLE ET COMMUNE.
ATELAS DE MOUSSE en tout genre
do DE CRINS
do DE LAINE
do DE PAILLE
PLUMES DE CHOIX
Oreillers, Traversins, Draps, Moustiquaires, etc.
CAMPBELL & Co., 174 rue du Camp.

MAISON A LOUER.

A louer une maison en briques, à trois étages, située à l'encoignure des rues Dumaine et Remparts, avec cuisine en briques, chambres à domestiques, chambre à bain, construites sur le plus nouveau genre. Livraison immédiate. S'adresser à F. SANCHO, 229, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, du Havre. 100 caisses absinthe E. Pernod. 2 caisses fromage de Gruyère, à vendre par CAMILLE LACOSTE, 200, rue Royale, enc. Dumaine. 3 juil

EN débarquement du navire Fanny Eales, de Bordeaux—20 barriques vin rouge de famille; 6 caisses de 100 demi-boîtes champignons; 5 do do Petits pois au naturel, sardines et au beurre; 5 caisses de 100 demi-boîtes cèpes à l'huile. A vendre par CAMILLE LACOSTE, 200 rue Royale, enc. Dumaine. 3 juil

Distillerie et fabrique de chocolat.
35 et 37....Rue Quartier....35 et 37

LIQUEURS, sirops assortis et chocolat, le tout fabriqué avec le plus grand soin et vendu aux prix les plus réduits. Dépôts de liqueurs, brandy, vins, sirops, eau de vie, rue Bourbon, 10, près St-Louis. Sirops assortis, garantis de conserve à $[illegible] la douzaine ou $1 en caisse, par L. C. CRESSON.

SEULE AGENCE DE LA
Célèbre Manufacture "Stochan"
TENNESSEE

LE soussigné a constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIÈRES à sucre, Grilles et Queulins de Fourneaux, qu'il offre aux prix suivants: Chaudières de 84 à 72 pouces, à $1 25 le pouce. 60 à 42 pouces, à $1 [illegible]. Les grilles à 4 cts. la livre, et les queulins de fourneaux selon la grandeur et la forme. E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 12, rue de l'Union. 12 sept—1an

VIN DE CATALOGNE—200 barriques vin épais de qualité supérieure, en débarquement du navire Trinité, arrivé de Barcelone, à vendre par FATJO & BRUNASO, 284 et 286, rue Vieille Levée. 6 juil

HUILE D'OLIVE—300 cruchons en débarquement du Teresita et à vendre par FATJO & BRUNASO, 284 et 286, rue Vieille Levée. 6 juil

BOUCHONS—3 balles bouchons de liège pointus, en débarquement du Teresita et à vendre par FATJO & BRUNASO, 284 et 286, Vieille Levée.

CARTES espagnoles, à jouer—4 caisses (10 grosses chacune), en débarquement du Teresita, et à vendre par FATJO & BRUNASO, 284 et 286, Vieille Levée. 6 juil

MAYORQUE—3 pipes et 10 barriques 1re qualité, en débarquement du Teresita et à vendre par FATJO & BRUNASO, 284 et 286, Vieille Levée.

RHUM de la Havane—4 pipes et 8 barils de choix en débarquement du steamship Habana, à vendre par FATJO & BRUNASO, 284 et 286, Vieille Levée. 6 juil

TABAC DE LA HAVANE, nouveau—60 balles de tabac de la nouvelle récolte, en débarquement du steamship Habana, à vendre par ANT. COSTA & Co, 16, rue Decatur. 3 juil

BITTERS des Arabes à vendre par le soussigné—200 caisses Bitters des Arabes, à vendre par F. SANCHO, 229, rue Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe. 29 juin

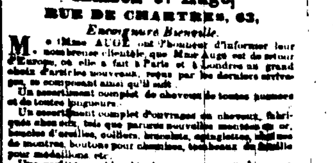

Maison J. Augé,
RUE DE CHARTRES, 63,
Encoignure Bienville.

M. et Mme AUGÉ ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle que Mme Augé est de retour d'Europe, où elle a fait à Paris et à Londres un grand choix d'articles nouveaux, reçus par les derniers arrivages, se composant ainsi qu'il suit: Un assortiment complet de cheveux de toutes nuances et de toutes longueurs. Un assortiment complet d'ouvrages en cheveux, fabriqués chez eux, tels que parures nouvelles montées en or, bandeaux, nattes, boucles d'oreilles, colliers, bracelets, épingles, chaînes de montres, tresses de tous genres. Une variété considérable de perruques pour dames et messieurs, bandeaux, nattes et nattes aux poignets. L'attention des véritables connaisseurs est appelée surtout sur les incomparables ouvrages de cheveux de Mme Augé [illegible]. Parfumeries de Lubin, Violet, Guerlain, Société Hygiénique, etc. Gants Jouvin à double bouton, Gants de Suède, à deux boutons, à 75 cts la paire, Peignes d'écaille et autres, Brosses, Fourneaux, cordons, rubans et bijoux. Un assortiment de nouveaux bonnets [illegible]. Salon particulier pour la coiffure des dames. Leçons de coiffure sous la surveillance spéciale de Mme Augé.

AVIS, AVIS, AVIS.
D. LOPEZ,
CHOCOLATIER ET CONFISEUR,
(GROS ET DÉTAIL.)
25, rue de Chartres, ancien No 63,

INFORME respectueusement ses nombreux clients et le public en général qu'il vient de recevoir un nouvel assortiment de [illegible]